

Document stratégique de façade Méditerranée

Situation de l'existant Objectifs stratégiques et indicateurs associés



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V0	18/04/18	Projet transmis aux membres de la CAF
V1	31/05/18	Projet transmis à la CAF
V2	14/06/18	Projet soumis pour avis au CMF

Affaire suivie par

Olivier DELTEIL - Direction interrégionale de la mer Méditerranée - Mission de coordination
<i>Téléphone</i> : 04 86 94 67 36
<i>Courriel</i> : mission-coordination.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

Services

Rédacteurs	DIRM, AFB, CEREMA
Relecteurs	Comité technique chargé de l'élaboration du DSF Méditerranée

Table des matières

Préambule

Première partie : Situation de l'existant

Chapitre 1 : État des lieux

- 1-1 : Présentation introductive de la façade
- 1-2 : Les activités maritimes et littorales
- 1-3 : Les écosystèmes marins et littoraux
- 1-4 : Les sites, les paysages et le patrimoine
- 1-5 : Les risques littoraux
- 1-6 : La connaissance, la recherche et la formation
- 1-7 : Les initiatives locales de planification
- 1-8 : Analyse des interactions

Chapitre 2 : Avenir souhaité pour la façade et analyse transversale

- 2-1 : Éléments d'analyse transversale
- 2-2 : Avenir souhaité pour la façade à horizon 2030

Deuxième partie : Les objectifs stratégiques et la planification des espaces maritimes

Chapitre 1 : Les objectifs stratégiques

- 1-1 : Les objectifs environnementaux
- 1-2 : Les objectifs socio-économiques

Chapitre 2 : La carte des vocations

Annexes

Glossaire

Préambule

1. Le cadre juridique européen et national

Sous l'impulsion de l'Union européenne, la France affiche depuis 2007 les axes de sa politique maritime intégrée. Cette politique a pour objet central le **développement durable des activités maritimes et littorales**, en prenant en compte simultanément le **développement économique des activités maritimes** et la **préservation du milieu marin**.

Prévue par les articles L. 219-1 et suivants du code de l'environnement, la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) constitue un document stratégique de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral, à l'exception de celles qui ont pour unique objet la défense et la sécurité nationale.

Fruit d'Assises de la mer et du littoral organisées sur chaque façade métropolitaine, la SNML fixe quatre objectifs de long terme complémentaires et indissociables :

- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le développement de l'économie bleue durable ;
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- le rayonnement de la France.

2. Le document stratégique de façade Méditerranée

En premier lieu, le document stratégique de façade (DSF) est la **réponse nationale à deux directives européennes** :

- la directive 2008/56/CE du 17 juin 2008 dite **directive cadre "stratégie pour le milieu marin"** (DCSMM) : celle-ci concerne les eaux marines définies dans son article 3, au sein de la sous-région marine Méditerranée occidentale figurant à l'article 4. La DCSMM vise le bon état écologique des eaux marines.
- la directive 2014/89/UE du 23 juillet 2014 dite **directive cadre "planification de l'espace maritime"** (DCPEM) : celle-ci concerne les eaux marines visées dans l'article 3 de la DCSMM, les eaux côtières mentionnées à l'article 2 de la directive

2000/60/CE dite "directive cadre sur l'eau" (DCE), leurs fonds marins et sous-sols. Elle vise une croissance durable des économies maritimes, le développement durable des espaces maritimes et l'utilisation durable des ressources marines.

Par décret n° 2017-724 du 3 mai 2017, le plan d'action pour le milieu marin (PAMM), issu de la DCSMM, et la planification spatiale maritime (PSM), issue de la DCPEM, ont été intégrés dans le DSF.

En deuxième lieu, le DSF **décline les orientations de la SNML** au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade Méditerranée. Celle-ci comprend les eaux et espaces sous juridiction et souveraineté française, au droit des régions et collectivités littorales Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, ainsi que des bassins versants Rhône-Méditerranée et Corse.

Enfin, le DSF permet de **comprendre le fonctionnement de la façade dans toutes ses composantes** et s'articule avec les autres politiques publiques en lien avec la mer et le littoral, en particulier les outils déclinant la DCE - les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE) et son programme de mesures, le PAMM 1^e cycle (2012-2018) et le présent document, qui intègre les objectifs environnementaux du PAMM 2^e cycle. Ces documents concourent de manière complémentaire à la réduction ou à la maîtrise des pressions telluriques à l'origine d'impacts sur le milieu marin.

Par ailleurs, bien que les lagunes, graus et étangs ne fassent pas partie du périmètre du DSF en termes de finalité, les activités et enjeux de ces espaces sont appréhendés au travers des objectifs stratégiques lorsqu'ils interagissent avec les espaces maritimes ciblés par les directives DCSMM et DCPEM.

Précisée dans l'article L. 219-4 du même code, l'**opposabilité juridique du DSF** peut être résumée ainsi :

- Les **plans, programmes, schémas situés dans les espaces maritimes** listés dans l'article L. 219-1 du code de l'environnement doivent être **compatibles ou rendus compatibles** avec les objectifs et dispositions du DSF ;

- Dans ces mêmes espaces, les projets de travaux, d'ouvrages, d'aménagements soumis à l'étude d'impact localisés en mer doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs et dispositions du DSF ;
- Les autres plans, programmes et schémas susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer doivent prendre en compte le DSF.

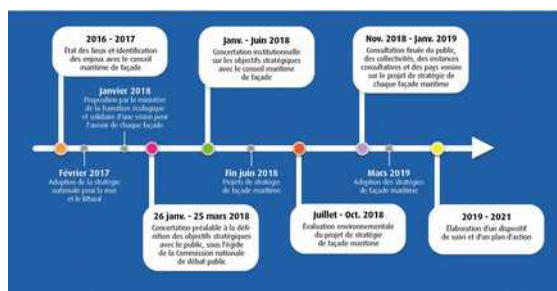
3. L'élaboration du document stratégique de façade Méditerranée

La coordination est assurée au niveau national par des services relevant du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

Au niveau local, la politique maritime intégrée intéressant de fait l'ensemble des partenaires institutionnels à terre comme en mer, une coordination des structures administratives et des instances de concertation. Celle-ci est assurée par le préfet maritime de Méditerranée et le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **préfets coordonnateurs**.

Ce binôme préfectoral s'appuie sur une **commission administrative de façade**, dont la composition est fixée par arrêté inter-préfectoral du 10 novembre 2016, et sur le **Conseil maritime de façade (CMF) Méditerranée**, instance de concertation prévue par l'article L. 219-6-1 du code de l'environnement.

Le DSF Méditerranée est élaboré par étapes, en **concertation avec les acteurs du CMF Méditerranée et le grand public**, résumées ci-dessous :



Le calendrier général
(Source : MTES)

4. la composition du document stratégique de façade Méditerranée

Le DSF Méditerranée comprend quatre parties, chacune d'elle ayant vocation à être enrichie et amendée au vu de l'amélioration des connaissances disponibles et actualisée dans les révisions ultérieures du document, par période de six ans :

- la **situation de l'existant** ;
- les **objectifs stratégiques** assortis d'indicateurs associés ;
- l'évaluation de la mise en œuvre du DSF, par un ensemble de critères et d'indicateurs pertinents ;
- un plan d'action.

Le présent document comporte les deux premières parties.

Il s'accompagne :

- d'encarts renvoyant vers divers documents pouvant apporter une aide à la compréhension au(x) lecteur(s) ;
- d'un glossaire situé en fin de document ;
- d'annexes listées également en fin de document.

Première partie : Situation de l'existant

Décrite à l'alinéa III. 1° de l'article R. 219-1-7 du code de l'environnement, la situation de l'existant « *comprend un diagnostic de l'état de l'environnement littoral et marin. Elle présente, y compris de façon cartographique, les usages de l'espace marin et littoral ainsi que les interactions terre-mer, les activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral, les principales perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales et les activités associées. Elle identifie également les principaux enjeux et besoins émergents de la façade, en tenant compte des conflits d'usage existants ou prévisibles. Elle s'appuie sur les meilleures données disponibles.* »

Le chapitre 1 est une synthèse de l'état des lieux et des enjeux propres à chaque thématique, lesquels sont davantage détaillés en annexe 1.

Le chapitre 2 comprend :

- une analyse des contributions des acteurs du CMF et du public (voir annexe X), à la lumière des politiques publiques existantes et à venir ;
- la vision d'avenir à horizon 2030, sur laquelle les membres du Conseil maritime de façade et le public ont pu s'exprimer en fin d'année 2017.

Chapitre 1 : État des lieux

Contenu du chapitre et cartes associées :

- 1-1 : Présentation introductive de la façade
- 1-2 : Les activités maritimes et littorales
- 1-3 : Les écosystèmes marins et littoraux
- 1-4 : Les sites, les paysages et le patrimoine
- 1-5 : Les risques littoraux
- 1-6 : La connaissance, la recherche et la formation
- 1-7 : Les initiatives locales de planification
- 1-8 : Analyse des interactions

1-1 : Présentation introductive de la façade

Annexes à consulter : 1 et 2

Mots-clés : Biodiversité ; État du milieu marin et des espaces ; Accès à la / aux ressource(s) ; Services écosystémiques et économiques

La mer Méditerranée est une mer intercontinentale de 2,5 millions de kilomètres carrés composée de deux bassins, un occidental entre le détroit de Gibraltar et la Sicile et un oriental allant de la Sicile au canal de Suez.

« Point chaud » de biodiversité à l'échelle de la planète, la mer Méditerranée comprend des habitats remarquables (herbiers, notamment de Posidonie, fonds coralligènes, lagunes côtières, entre autres) accueillant plus de 17 000 espèces - soit 10 % des espèces répertoriées mondialement - alors qu'elle ne représente qu'1 % de la surface maritime du globe. Mer presque entièrement fermée faisant l'objet d'un faible rythme de renouvellement de ses eaux, elle est particulièrement vulnérable aux pressions extérieures et à l'introduction de facteurs exogènes.

De par sa situation géographique, la mer Méditerranée est un espace à forts enjeux stratégiques et représente un support d'activités économiques sans égal au niveau mondial (25 % du fret maritime, 30 % du trafic pétrolier, 31 % du tourisme, entre autres) et se caractérise par une croissance démographique potentiellement conséquente sur ses rivages (200 millions d'habitants d'ici 2020).

Située dans le bassin occidental, la Méditerranée française n'échappe pas à cette dynamique. L'augmentation démographique et le développement des activités économiques concernent un espace qui va de Cerbère à Menton, inclut la Corse et s'étend jusqu'à 200 milles nautiques du rivage.

Ceci n'est pas sans conséquences pour des espaces restreints géographiquement et réglementés, sur lesquels peuvent être constatés :

- une concurrence pour l'accès au plan d'eau et à ses ressources, en particulier en période estivale ;
- des pressions anthropiques pouvant altérer le milieu et la biodiversité ;
- une évolution du milieu, du fait de l'action de l'Homme ou de phénomènes géologiques ou climatiques (évolution du trait de côte, changement climatique) ;
- une absence d'accord de délimitation des eaux sous souveraineté ou juridiction entre la France et ses pays riverains.

Pour en savoir plus :

Les données clés de la mer et du littoral (SOeS, Agence des aires marines protégées, Ifremer et Cete Méditerranée, Octobre 2013)

http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/les_donnees_cles_de_la_mer_et_du_littoral_onml.pdf

Cartographie de l'existant (CEREMA, 2018)

<http://cerema.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=b25ad4b280304f5891af975141716a3f>

La carte ci-dessous représente de façon simplifiée les principales autorités compétentes en mer Méditerranée.

La première d'entre elle est le préfet maritime de Méditerranée, représentant direct du Premier ministre et du Gouvernement en mer. Le préfet maritime de Méditerranée, en lien avec le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, coordonnent les politiques publiques concourant à la politique maritime intégrée.

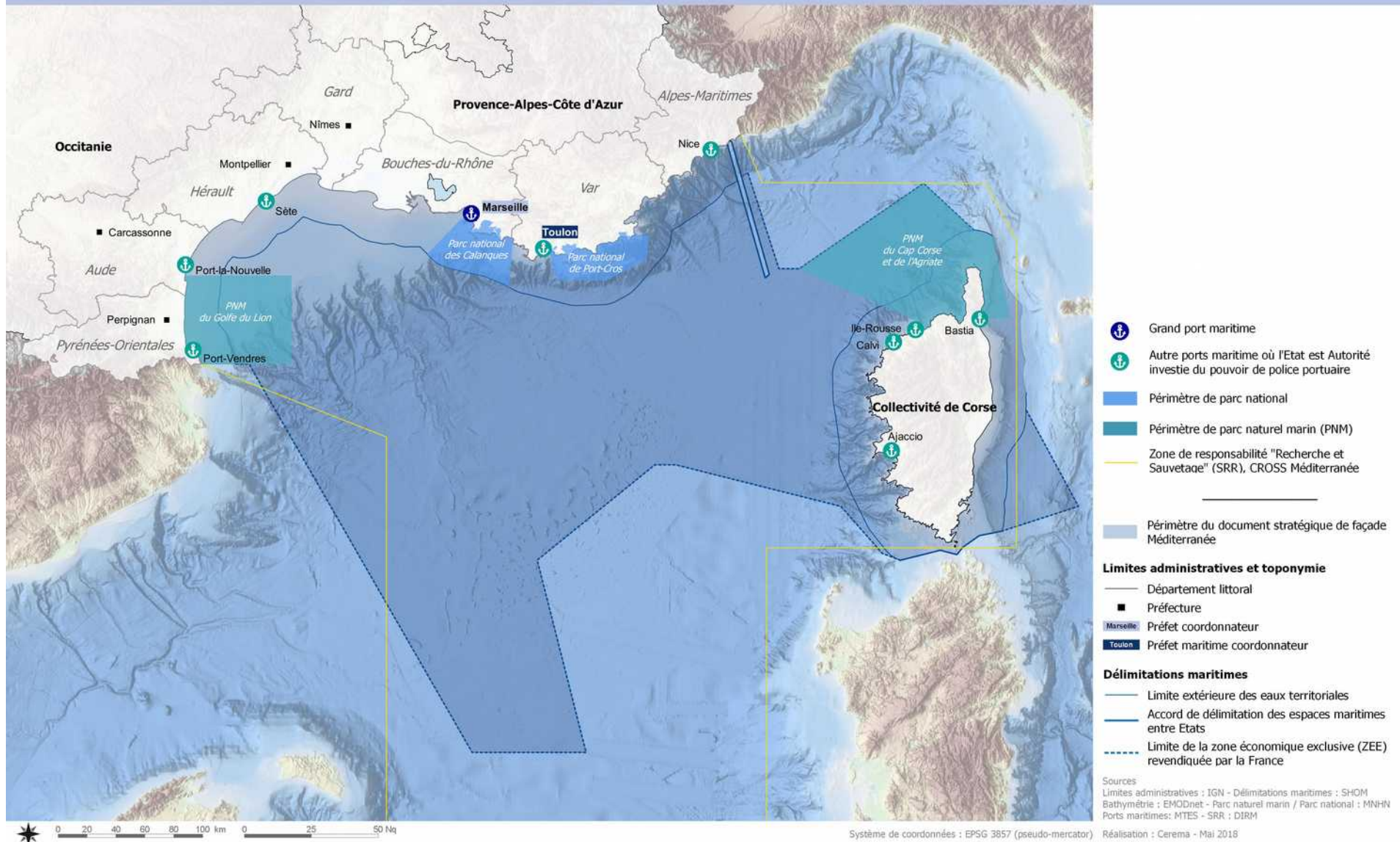
D'autres autorités disposent de compétences "sectorielles" et exercent une police administrative spécifique (gestion des pêches, domaine public maritime, police portuaire, etc.) ou prennent des mesures en faveur d'un territoire (cas des parcs nationaux). C'est le cas notamment des préfets de région ou de département, des maires ou d'autres autorités qui n'ont pu être représentés sur cette carte.

Pour en savoir plus :

Fascicule opérationnel décrivant l'État sur le littoral et en mer Méditerranée (DIRM Méditerranée, 2016)

http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fascicule_operationnel_cmf.pdf

Présentation introductive de la façade



1-2 : Les activités maritimes et littorales

Annexes à consulter : 1 et 2

Mots-clés : Identité ; Accès à la / aux ressource(s) ; Emploi ; Savoir-faire ; Compétitivité ; Biodiversité ; État du milieu marin et des espaces ; Services écosystémiques et économiques ; Connaissance ; Recherche et innovation ; Attractivité ; Cohésion sociale ; Formation et sensibilisation ; Protection des personnes, des biens et des infrastructures

L'analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux marines (voir annexe 1) souligne le fait que l'économie maritime et littorale de la façade est marquée par une forte empreinte de l'économie présentielle.

Le secteur primaire

Réunis dans des structures artisanales pour certaines engagées dans une démarche de labellisation, généralement de petites tailles, maillant le littoral de la façade méditerranéenne et contribuant à son identité, les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, qui inclut la conchyliculture et la pisciculture, ont des caractéristiques différentes selon les régions. Si la région Occitanie se caractérise par une pêche artisanale plus au large et un poids significatif de la conchyliculture (2^e zone de production en France), la petite pêche côtière polyvalente et la pisciculture dominant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse.

Ces activités de production contribuent à l'économie maritime de manière générale, que ce soit *via* la vente en criées (37 M€), en coopérative ou directe dans les points de débarquement ou sur les sites de production. Les filières de production primaires alimentent également les entreprises de mareyage (135 M€ de CA, 36 entreprises représentant 400 emplois) et de transformation de produits de la mer (145 M€ de CA, 30 entreprises représentant 350 emplois). Enfin, dans un contexte d'adaptation de certains segments (chalutiers), la petite pêche côtière peut constituer un réservoir d'emplois non-négligeable.

Au total, ce sont plus de 5500 emplois qui dépendent directement de la qualité et de l'intégrité du milieu (raréfaction de la ressource, qualité sanitaire des eaux, phénomène de prédation) et de l'accès au plan d'eau (acceptabilité sociale, disponibilité et accessibilité du foncier) et aux infrastructures portuaires.

L'extraction de ressources naturelles non-vivantes, telles que le sel (500 emplois estimés), comporte une dimension touristique et culturelle et remplit des services écosystémiques non-négligeables.

Le secteur secondaire

Face aux difficultés d'accès aux gisements terrestres et dans un contexte de hausse croissante et significative au niveau mondial des activités d'exploration et d'exploitation des ressources maritimes, les fonds sous-marins ont pu constituer et constituent une zone à fort intérêt pour les industriels quant :

- au granulat marin, dont l'utilisation a été envisagée pour ralentir l'érosion du littoral méditerranéen, avant que des contraintes d'ordre géomorphologique et technique ne limitent le développement d'une telle activité ;
- aux hydrocarbures, dont la recherche et l'exploitation est exclue dans les eaux sous juridiction française, à mettre en perspective toutefois avec des projets portés par les pays riverains de la France.

À la croisée de nombreuses activités en amont (conception, fabrication d'équipements embarqués ou d'éléments de structure) et en aval (finances, commercialisation, maintenance, *etc.*), les industries navales et nautiques représentent près de 500 entreprises sur la façade Méditerranée, pour 5 700 emplois. Ils sont essentiellement répartis dans la construction de navires civils et militaires et dans la réparation et la maintenance navale, secteurs particulièrement soumis à la conjoncture économique et à la concurrence de pays tiers.

Grâce à une forte valeur ajoutée des produits, une demande en hausse qui se manifeste par la présence du quart de la flotte mondiale de yachts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des investissements conséquents dans les différents chantiers et formes méditerranéens, ces secteurs se maintiennent.

Activité « nouvelle » dans le paysage maritime français et s'inscrivant parfaitement dans les objectifs de transition énergétique portés par les pouvoirs publics, la production d'énergie marine renouvelable (EMR), notamment grâce à l'éolien flottant, représente un secteur porteur de la « croissance bleue » et un vivier potentiel de 3000 emplois répartis dans l'assemblage, la maintenance et l'exploitation de ces nouvelles structures. Le développement de fermes pilotes permettra de tester les technologies et d'évaluer l'impact environnemental de cette activité, avant un passage au stade commercial ultérieurement.

Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est prépondérant sur la façade méditerranéenne, notamment avec le tourisme et le transport maritime.

Le tourisme représente chaque année près de 300 millions de visiteurs étrangers dans le bassin méditerranéen, dont 83 millions de visiteurs en France. L'attractivité de la façade Méditerranée explique le poids de ce secteur, évalué à près de 120 000 emplois et représentant respectivement 70 %, 75 % et 88 % des emplois issus de l'économie maritime en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Occitanie et en Corse. Le tourisme reste marqué par une forte saisonnalité, avec un pic en période estivale susceptible de générer une sur-occupation des espaces maritimes et terrestres et une pression supplémentaire sur des sites, paysages et milieux fragilisés. Les collectivités compétentes en matière de tourisme mettent l'accent sur sa durabilité, dans un contexte d'augmentation potentielle du nombre de visiteurs (issus de la croisière entre autres) et la concentration de ces derniers sur des sites et espaces emblématiques de la façade.

Principal vecteur de marchandises au niveau mondial, le transport maritime est particulièrement prégnant en Méditerranée, où près d'un tiers des échanges mondiaux se déroule. La façade méditerranéenne dispose de nombreux atouts parmi lesquels le grand port maritime de Marseille (GPMM, 1^e port français et 6^e port européen), des ports décentralisés polyvalents comme Sète ou Port-la-Nouvelle et d'autres avec un trafic dominant (passagers et ferries pour Bastia et Nice, fruits pour Port-Vendres). Les ports s'insèrent dans une filière logistique, un réseau de transport, un secteur énergétique et industriel qui font système : ainsi, près de 97 000 emplois, dont 44 000 en lien direct avec le GPMM, sont recensés dans le département des Bouches-du-Rhône, qui accueille en plus le siège social de certaines compagnies maritimes.

L'attractivité de la façade se manifeste également dans les domaines de la plaisance et des loisirs nautiques et subaquatiques, particulièrement innovants et représentant de réels enjeux en termes de protection des personnes, des biens et du milieu. L'importante distribution des sites (184 ports de plaisance, 54 % des anneaux de la métropole, 85 % des sites de plongée de la métropole) et l'offre conséquente de structures sportives (plus d'un millier) facilitent une pratique également très marquée par son caractère estival, générant potentiellement une concurrence entre plaisanciers et entre activités ayant besoin d'un accès à la terre et à la mer, voire des conflits d'usages. Cela implique pour les collectivités chargées du tourisme de promouvoir un tourisme plus durable et respectueux des enjeux environnementaux, de proposer des alternatives vers l'arrière-pays depuis les ports de plaisance et de disposer d'infrastructures (hébergement marchands, mouillage organisé) compatibles avec la demande et les enjeux environnementaux de la façade.

Enfin, les activités sous-marines, autres que récréatives et aux finalités multiples (monitoring environnemental, observation scientifique, surveillance maritime, loisirs, etc.), sont particulièrement dynamiques sur la façade, concernent une centaine d'acteurs et pèsent près de 4000 emplois réunis autour de pôles technologiques et scientifiques tels que Montpellier-Sète, Marseille-La Ciotat, Toulon-La Seyne-sur-Mer ou Nice-Sophia Antipolis.

Les activités de défense et de sécurité

Les activités de défense en mer Méditerranée sont prioritairement des missions opérationnelles. Elles sont de nature strictement militaire (protection du territoire, sûreté des approches maritimes) ou à vocation interministérielle dans le cadre de l'action de l'État en mer (lutte contre les trafics, sauvetage en mer, assistance aux navires en difficulté, contrôle de l'immigration clandestine ou encore la lutte contre les pollutions). Ces activités opérationnelles peuvent être conduites sur tous les espaces maritimes de la Méditerranée, sur mer, sous la mer ou au-dessus de la mer, que ce soit dans la mer territoriale, dans la zone économique exclusive (ZEE) française ou en haute-mer.

Par ailleurs, dans les approches maritimes, certaines zones concentrent une plus grande activité des moyens des armées : il s'agit des zones d'entraînement ou d'expérimentation situées entre la Corse et le continent, dans le golfe du Lion et, dans une moindre mesure, à l'Est de la Corse.

Les trois armées contribuent aux activités de la défense en mer Méditerranée. Les moyens qui y participent proviennent de tout le territoire national. Plusieurs implantations militaires en bord de mer renforcent toutefois le poids de l'activité de défense dans les approches maritimes :

- La marine nationale dispose d'implantations à Toulon, Hyères et Aspretto ainsi qu'une chaîne de 19 sémaphores positionnés sur tout le littoral (12 sur le continent et 7 en Corse). Le groupe aéronaval autour du porte-avions Charles de Gaulle, les sous-marins nucléaires d'attaque, les bâtiments de projection et de commandement et plusieurs frégates sont basés à Toulon, principal port de projection des forces armées françaises déployés sur les différents théâtres d'opérations extérieures.
- L'armée de l'air déploie régulièrement en Méditerranée des moyens provenant de la base d'Istres. Elle dispose surtout d'une implantation à Solenzara, qui soutient les activités d'entraînement au combat

aérien et au tir. Centre de préparation à la projection des commandos de l'armée de l'air, elle accueille régulièrement des exercices interarmées et internationaux.

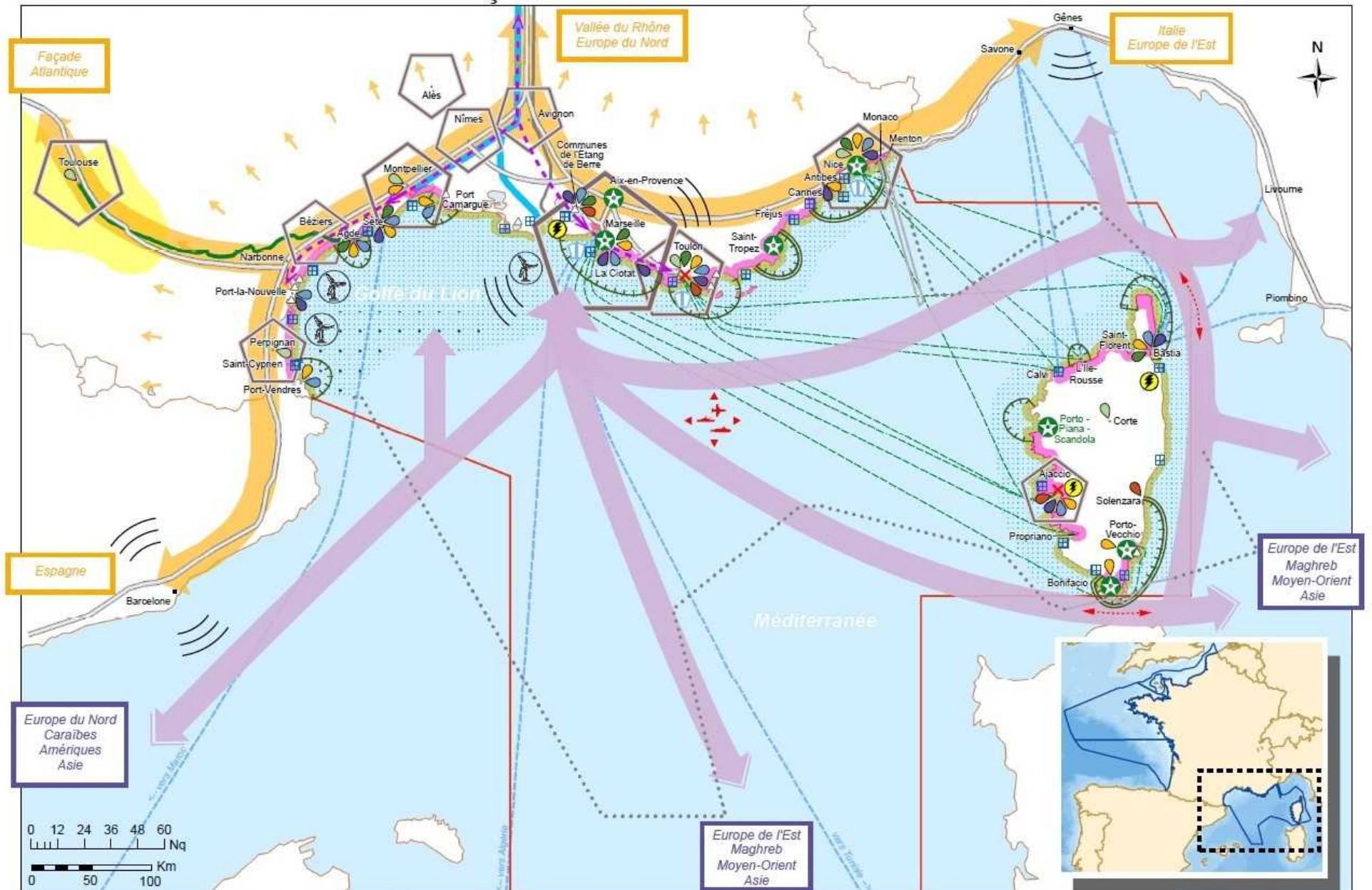
- La direction générale de l'armement possède des implantations à Istres et sur l'île du Levant. Ces sites offrent des capacités uniques et indispensables pour les essais, calibrages et étalonnages des systèmes militaires et l'entraînement des forces tout au long de l'année.

La carte ci-dessous représente de façon simplifiée les principales activités maritimes et littorales en mer Méditerranée.

Espaces de connexion entre différents pays ou rivages, le littoral méditerranéen français tout comme la mer Méditerranée sont profondément reliés à l'économie mondiale et à des activités comme le trafic maritime, le tourisme ou encore la grande plaisance.











Cette attractivité mondiale, associée à un écosystème spécifique, structure des territoires qui vivent grâce aux professionnels qui exercent leur activité, dans des secteurs primaires (pêche professionnelle, aquaculture), secondaires (réparation navale, nautisme) ou encore tertiaires.

Les activités maritimes et littorales de la façade Méditerranée










La Méditerranée : une façade maritime reliée à l'économie mondiale

Enjeux économiques internationaux et transfrontaliers






-  Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime
-  Porte d'entrée maritime de l'Europe, pôle industrialo-portuaire majeur
-  Corridor économique majeur à l'échelle européenne
-  Production de céréales pour l'export par voie maritime (Port-la-Nouvelle, Sète, Marseille)
-  Transport international de passagers
-  Pôle touristique majeur
-  Site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Canal du Midi, Golfe de Porto)
-  Grande plaisance
-  Destination de croisière
-  Cohabitation des usages transfrontaliers (pêche)

Gouvernance, défense et sécurité maritime

-  Coordination interportuaire et logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône
-  Accord de délimitation des espaces maritimes entre États
-  Limite de la zone économique exclusive revendiquée par la France
-  Dispositifs de séparation du trafic et en lien avec la sécurité maritime
-  Sites du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Méditerranée
-  Zone de responsabilité en matière de sauvetage maritime
-  Activités de défense

Les spécificités économiques de l'interface terre-mer en Méditerranée








Gestion durable des ressources marines et littorales

-  Pêche professionnelle (principaux secteurs)
-  Aquaculture
-  Salins anciens ou en activité
-  Attractions littorales pour le tourisme et les loisirs : patrimoine (historique, paysager ou environnemental), espaces muséographiques, bases nautiques...
-  Plaisance





Énergies marines renouvelables - Énergies terrestres non renouvelables

-  Éolien flottant (site pilote)
-  Centrale thermique





Les filières maritimes de la façade maritime

-  Activités portuaires, de construction navale et de transport maritime (2^{ème} façade en termes de trafic, 1^{er} port français)
-  Tourisme littoral, plaisance et grande plaisance, loisirs nautiques et subaquatiques (70% des emplois maritimes de la façade)
-  Pêche, aquaculture et transformation (1/3 de la flotte de pêche française)
-  Formation maritime
-  Pôle universitaire : connaissance et recherche sur la mer et le littoral
-  Défense
-  Rôle moteur de l'espace littoral sur l'hinterland

Les marchés de la façade maritime

-  Principale aire urbaine du littoral
-  Principale aire urbaine de l'hinterland
-  Métropoles régionales : Aix-Marseille-Provence, Montpellier-Méditerranée, Nice-Côte-d'Azur, Toulon-Provence-Méditerranée
-  Espace littoral à forte fréquentation touristique

Les axes majeurs de la façade maritime

-  Vallée du Rhône
-  Principaux axes de transport
-  Transport national de passagers
-  Oléoducs Méditerranée-Rhône

1-3 : Les écosystèmes marins et littoraux

Annexes à consulter : 1 et 2

Mots-clés : Biodiversité ; Services écosystémiques ; Connaissance ; Recherche et innovation

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques

L'écosystème du bassin méditerranéen nord-occidental abrite, plusieurs habitats pélagiques particuliers qui structurent son fonctionnement. Il s'agit des zones d'interface terre-mer que sont les panaches fluviaux et les espaces de transition mer-lagune et les zones de remobilisation d'éléments nutritifs marins en provenance des eaux plus profondes. Ces phénomènes sont particulièrement importants en limite du plateau continental au niveau du talus océanique (tourbillons, upwellings, downwellings). Le détroit de Bonifacio, le Cap Corse et certains canyons (Lacaze-Duthiers, Cassidaigne, Stoechades, Saint Florent, Sagone et Ajaccio) sont, de par leur conformation et leur orientation, des secteurs d'échanges primordiaux entre les eaux de surface et les eaux profondes. Plus au large, sous l'effet des vents froids, d'importantes convections s'établissent entre les eaux refroidies en surface et les eaux plus profondes.

Les communautés planctoniques (végétales et animales) de la façade et les réseaux trophiques qui en découlent sont très fortement conditionnées par ces habitats pélagiques. Les petits poissons pélagiques (sardine, sprat, anchois) sont un autre maillon clef de ces réseaux trophiques dont de nombreuses espèces dépendent directement pour accomplir leur cycle de vie. Depuis 2008, le fonctionnement des réseaux trophiques semble perturbé. Des évolutions de communautés zooplanctoniques dont l'origine est mal expliquée ont entraîné une chute importante des biomasses de petits pélagiques.

Habitats benthiques et structures géomorphologiques

La Méditerranée française est particulièrement représentative des habitats sédimentaires ; ils occupent près de 99% du plateau et la quasi-totalité des abysses. Sur le plateau continental, les sédiments vaseux et détritiques recouvrent la quasi-totalité de l'étage circalittoral. Ils sont classiquement situés depuis les sables fins infralittoraux dans le golfe du Lion et les herbiers de Posidonie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse jusqu'aux limites du talus. Ces sédiments constituent des zones fonctionnelles primordiales pour nombre d'espèces halieutiques. Certains habitats biogéniques des fonds sédimentaires présentent également des biocénoses très diversifiées et vulnérables : c'est le cas des herbiers, des associations à maërl, à rhodolithes, à pennatules ou à gorgones sur des secteurs de profondeur différente.

À la limite du talus, dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion, un système de dunes hydrauliques circalittorales constitue une structure singulière en Méditerranée.

Les espaces sédimentaires médiolittoraux sont restreints en Méditerranée française et principalement situés en Camargue et sur la côte orientale Corse.

L'habitat herbier de Posidonie est de l'étage infralittoral, écosystème-pivot de la bande littorale méditerranéenne. Il occupe près de 900 km² (soit 5% du plateau continental) principalement répartis en Corse et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il offre de nombreuses fonctionnalités écologiques clefs : stabilisation et oxygénation des sédiments, lieux de frayères et nurseries, atténuation de l'hydrodynamisme, etc. Dans certaines conditions de houle et de courantologie, l'herbier se présente sous forme de « récifs barrières » ou d'herbier tigré qui constituent des habitats particulièrement vulnérables. La présence de grandes nacres, espèce caractéristique de l'herbier, est un bon indicateur des zones les moins soumises aux pressions physiques.

Dans les zones plus abritées (lagunes et fonds de baie), des herbiers de cymodocées et de zostères peuvent se développer.

Les récifs représentent des surfaces plus faibles que les habitats sédimentaires mais qui peuvent s'étendre dans les trois dimensions notamment au niveau des tombants. Ils sont le support pour de nombreux habitats biogéniques qui présentent une diversité et une sensibilité importantes : les encorbellements ou « trottoirs » à *Lithophyllum* formés par des algues encroûtantes et les ceintures d'algue rouge (*Rissoella verruculosa*) en zone médiolittorale, les peuplements de cystoseires (en zone infralittorale, et médio), de Laminaires de Méditerranée (zone infralittorale) et le coralligène (en zone infralittorale et circalittorale). Ces biocénoses « tridimensionnelles » offrent des habitats pour tout un cortège d'espèces animales. Plusieurs espèces, inféodées aux milieux rocheux, constituent des enjeux du fait de leur vulnérabilité : le corb, le mérour brun, la patelle géante, la grande cigale et la datte de mer. Ces espèces font toutes l'objet d'une protection réglementaire d'interdiction de prélèvement.

Les biocénoses récifales de Corse et de certaines parties du littoral provençal sont particulièrement représentatives de l'habitat et bien conservées.

Les grottes marines constituent également des habitats particuliers liés notamment à la raréfaction de la lumière. Elles sont bien représentées dans les Bouches-du-Rhône et en Corse).

Le talus océanique avec notamment les canyons de Lacaze-Duthiers, Cassidaigne, Porto et Valinco et les monts sous-marins d'Asinara et du Cap Corse présentent une faune fixée très diversifiée sur les secteurs rocheux (coraux blancs, jaunes, rouges et noirs, gorgones, éponges et huîtres). Les secteurs vaseux présentent également une faune diversifiée proche de celle observée sur le plateau (pennatules, gorgones et crinoïdes) avec notamment les canyons du Petit Rhône, de Couronne et de Saint Florent.

La plaine est constituée de sédiments fins. Sa partie centrale est marquée par des « hauts topographiques » formés par des accumulations de sels. Les écosystèmes associés à la plaine et à ces reliefs ne sont pas connus.

Zones fonctionnelles pour les espèces marines

Le golfe du Lion est la principale zone de concentration de l'avifaune marine (puffins, sternes, océanites, mouettes et goélands) en été et dans une moindre mesure en hiver. Le large est moins fréquenté mis à part par les océanites et les mouettes pygmées en hiver. Les eaux françaises constituent une zone majeure à l'échelle de la Méditerranée pour les cétacés reconnus en tant qu'*Important Marine Mammals Area* (IMMA). Sept espèces sont régulièrement recensées : grands plongeurs (Rorqual commun et cachalot), dauphin bleu et blanc, dauphin de Risso globicéphale. Les zones de concentrations du grand dauphin, espèce principalement côtière, sont au niveau du golfe du Lion, au Cap Corse, dans les Bouches de Bonifacio, et de manière plus diffuse en région Provence – Alpes – Côte d'Azur. La répartition est l'abondance des baleines à becs sont mal connues). Les eaux du large sont également fréquentées par les tortues caouannes (en été). Ces zones fonctionnelles pour les espèces sont inféodées aux habitats pélagiques présentés dans la première partie.

Les lagunes, les îles et les îlots de la façade constituent des secteurs importants pour la nidification de l'avifaune marine. Ceci lui confère une responsabilité importante pour la conservation de huit espèces marines (océanite tempête, puffin de yelkouan et scopoli, goéland d'Audouin, railleur et leucopnée, sterne hansel et cormoran huppé) et pour le gravelot à collier interrompu en zone littorale.

Le golfe du Lion est un secteur majeur au niveau de la méditerranée pour les nourriceries et frayère de poissons pélagiques (sprat, anchois, sardine, chinchard, merlu, thon) et démersaux (sole, grondin, rouget, etc.). Les abords du talus présentent un intérêt particulier pour le merlu, le chinchard et les langoustines. En outre, plusieurs espèces d'élaémobranches, présentant des statuts de conservation très défavorables au niveau mondial, sont présentes en Méditerranée (raie blanche, ange de mer et mante de Méditerranée, squale-chagrin, requin taupe, requin pèlerin et peau-bleue par exemple) et à l'Est de la Corse (pocheteau noir également menacé). Ces espèces représentent des enjeux de conservation très forts. Les eaux du large sont également fréquentées par les poissons pélagiques (thon rouge et espadon).

Enfin, le Rhône est une zone de transition importante pour certains amphihalins comme les aloses et les lamproies.

Coûts associés à la dégradation du milieu marin

Les dispositifs existants visant à préserver le milieu marin et à lutter contre sa dégradation sont recensés dans dix thématiques, qui font l'objet de descripteurs de pression ou d'état prévus notamment par la DCSMM. Les thématiques envisagées sont les suivantes : la biodiversité, le bruit, les déchets, l'eutrophisation, les espèces non indigènes, les pollutions aux hydrocarbures, les micropolluants, les ressources conchylicoles, les ressources halieutiques et les questions sanitaires.

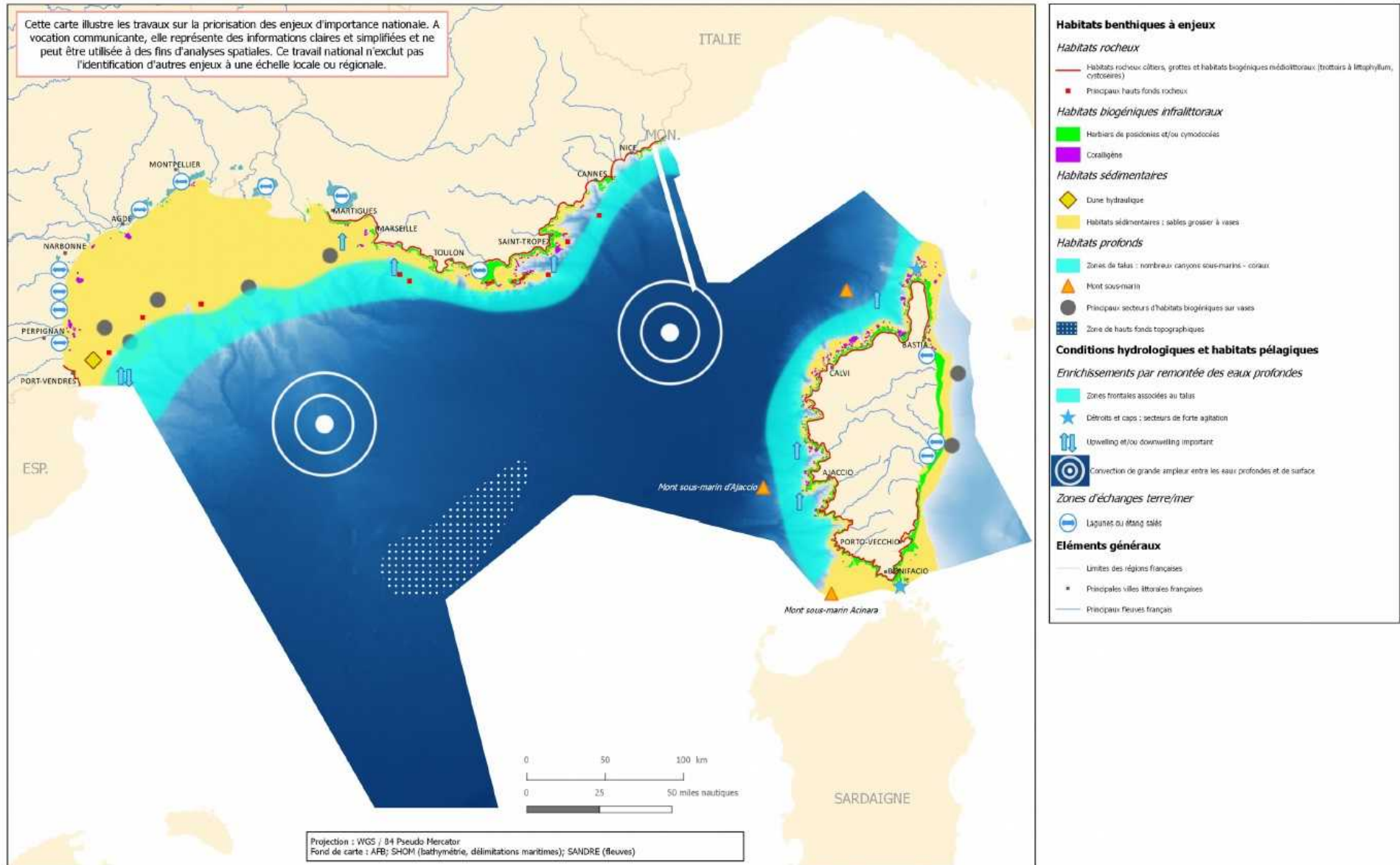
Pour chaque thématique, trois types de coûts sont distingués :

- Les coûts de suivi et d'information induits par les dispositifs de suivis et de collecte d'information mis en place en vue de soutenir la recherche et favoriser l'acquisition de connaissances ;
- Les coûts des actions positives en faveur de l'environnement, qui comprennent les actions de prévention et d'évitement ;
- Les coûts d'atténuation, correspondants aux actions mises en œuvre *ex-post* dans le but de réduire les impacts sur le milieu marin.

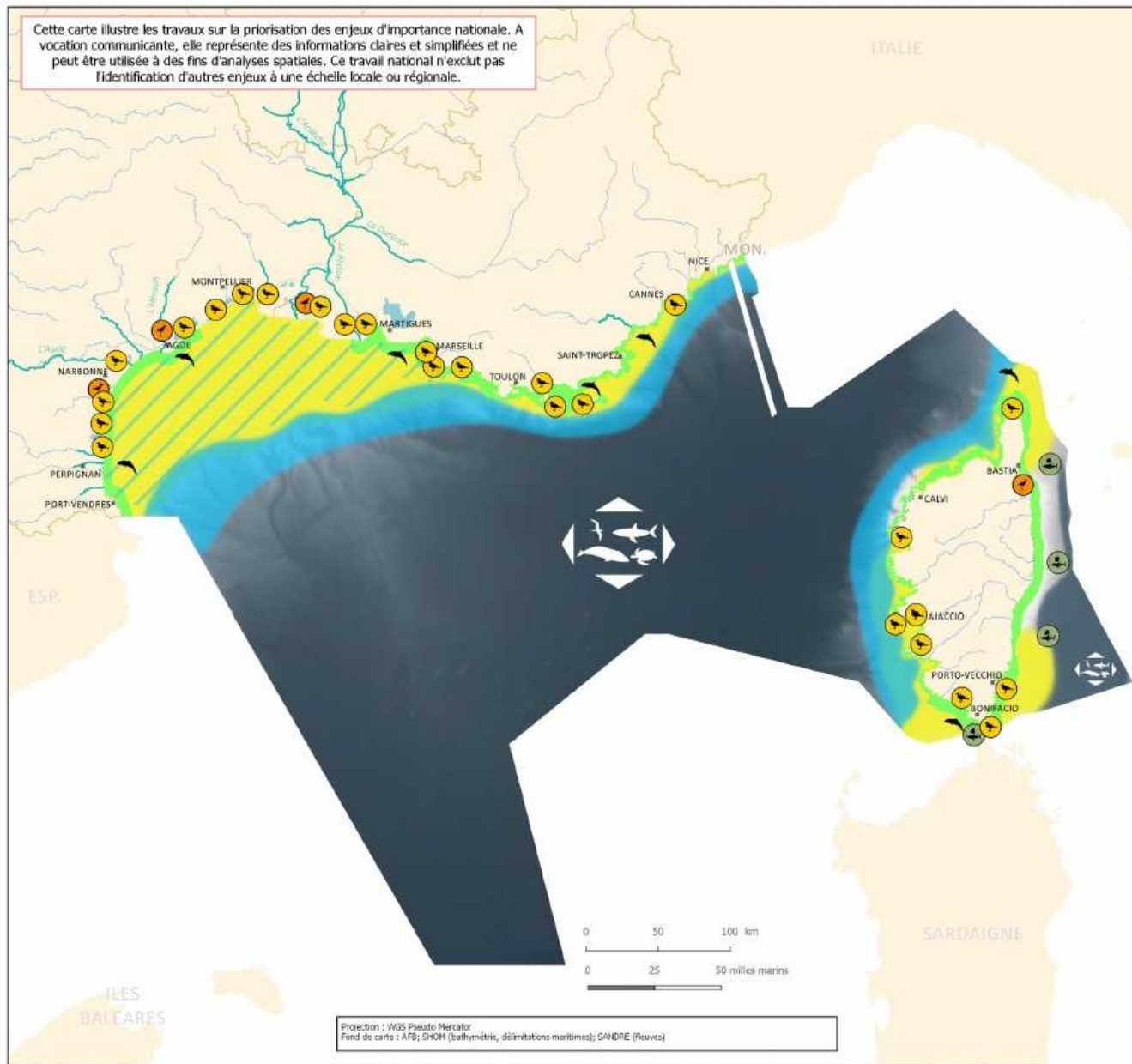
Enfin, l'analyse est complétée par une caractérisation des impacts résiduels, impacts persistants malgré la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures.

Les coûts associés à la dégradation du milieu marin sont présentés par thématique, dans l'annexe 2.

Représentation des enjeux forts et majeurs en lien avec les habitats et espèces de Méditerranée



Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. A vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale.



Zones à enjeux pour l'ensemble des groupes de mégafaune marine

- Talus océanique : zone fonctionnelle importante pour les mammifères marins, les oiseaux et les grands pélagiques
- Zone océanique : enjeux pour la mouette pygmée, la tortue caouanne, les cétacés et les poissons pélagiques

Enjeux pour les oiseaux

- Colonies à enjeux d'oiseaux marins
- Sites d'hivernages et de nidifications à enjeux pour les oiseaux d'eau (limicoles et anatides)
- Zones à enjeux pour l'alimentation des oiseaux marins, dont puffins

Enjeux pour les mammifères marins

- Sites de présence récurrente de grands dauphins

Enjeux pour les élaémobranches

- Zones à enjeux

Enjeux pour les poissons amphihalins

- Fleuves à enjeux pour les poissons amphihalins

Enjeux pour des espèces benthiques et démersales côtières

- Petits fonds côtiers : habitats pour de nombreuses espèces emblématiques (coqs, mérous, grandes nacres...)

Zones importantes pour les réseaux trophiques

- Concentration de poissons fourrages

Eléments généraux

- Limites des régions françaises
- Principales villes littorales françaises
- Principaux fleuves français

NB : Les enjeux relatifs aux fonctionnalités pour les poissons (autres qu'élaémobranches) ne sont pas représentés car non prioritaires.

1-4 : Les sites, les paysages et le patrimoine

Annexes à consulter : 1 et 2

Mots-clés : État du milieu et des espaces ; Attractivité ; Identité ; Accès ; Biodiversité ; Continuité paysagère ; Protection des personnes, des biens et des infrastructures

Si les régions et collectivités de la façade partagent des traits propres aux paysages méditerranéens, chacune présente des caractères singuliers, des sites et un patrimoine qui contribuent à leur identité et à leur attractivité. Le littoral de la région Occitanie présente globalement une côte basse et sableuse avec de nombreux lidos entre la mer et un chapelet d'étangs littoraux. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur offre une côte plus diverse et rocheuse. La Corse offre quant à elle des paysages très variés, avec des côtes rocheuses occupant plus de la moitié des rivages ou des zones sableuses et humides sur la côte orientale.

Le principe de libre-accès au public est au cœur de la gestion du domaine public maritime (DPM). Des mesures d'ordre législatif (loi « Littoral ») ou réglementaire couplées à une action des collectivités ou d'établissements publics tels que le Conservatoire du Littoral ont permis une action en faveur de son accessibilité - laquelle peut induire le tracé, l'ouverture et l'entretien d'une servitude de passage de piétons le long du littoral par exemple - et de son caractère naturel. Au-delà du droit d'usage qui appartient à tous, une autorisation est obligatoire, temporaire, précaire et révocable.

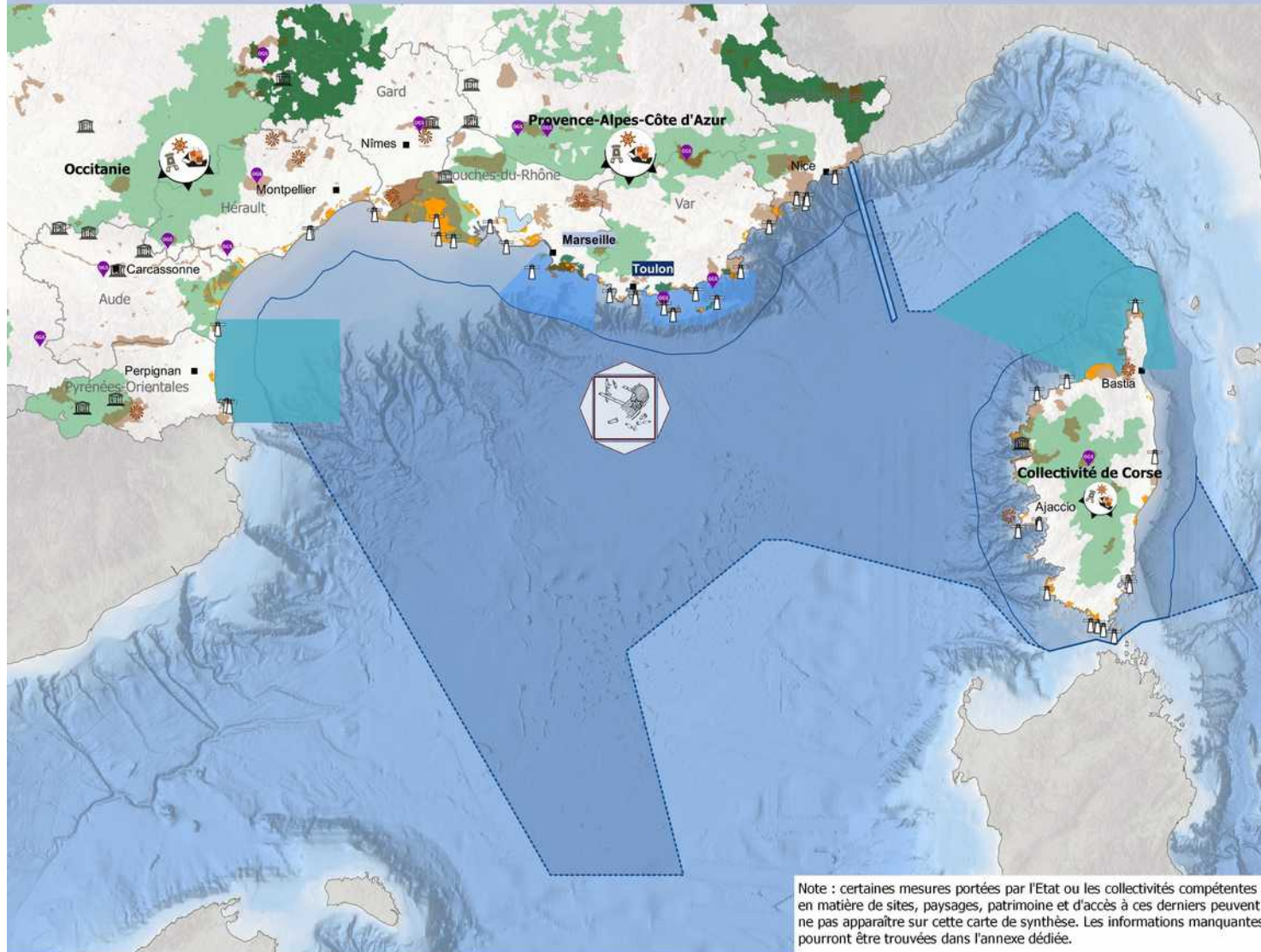
Initialement envisagée à un niveau local (bâtiments), la préservation a quant à elle été progressivement étendue à de plus grandes entités présentant un intérêt artistique, historique, scientifique ou pittoresque, certaines d'entre elles pouvant même bénéficier d'un label national (Grand Site de France) voire international (patrimoine mondial de l'UNESCO).

Le paysage n'est pas seulement littoral : il est aussi infra-littoral, à envisager depuis le rivage et enfin sous-marin, où des habitats remarquables (tombants sous-marins, canyons) accueillent une faune et une flore emblématiques de la mer Méditerranée (herbiers de Posidonie, coralligènes). Ce patrimoine naturel et subaquatique côtoie également un patrimoine matériel et immatériel, lié aux activités humaines développées autour de la mer : les tours génoises, les citadelles, les sémaphores, les phares, les bateaux d'intérêt patrimonial et les sites archéologiques sous-marins jalonnent le littoral méditerranéen.

Espace convoité et à la croisée d'enjeux parfois contradictoires (développement économique - préservation du tiers naturel, libre-accès au public - prévention des risques), le domaine public naturel partage avec les sites, les paysages et le patrimoine la nécessité de prendre en compte leur capacité de charge, laquelle est gage de leur attractivité. Les pressions multiples (urbanisation, artificialisation du littoral, disparition des espaces agricoles, fragilisation des espaces naturels et surfréquentation) sont à mettre en relation avec des risques littoraux tels que l'érosion ou la submersion marine.

La carte ci-dessous représente de façon simplifiée les principaux outils, issus des politiques publiques en faveur des sites, des paysages ou du patrimoine (naturel ou bâti, littoral, maritime ou sous-marin).

Les sites, les paysages et le patrimoine



Sites, paysages et patrimoine

Mesures concourant à la protection des paysages (site inscrit, site classé)

Grand Site de France

OGS Opération Grand Site

Le littoral français de la Méditerranée accueille un patrimoine culturel particulièrement riche et diffus (Voir Atlas des patrimoines : monument historique et site patrimonial remarquable).

Phare et sémaphore

Site Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco

Les eaux françaises de la Méditerranée accueillent un patrimoine archéologique sous-marin particulièrement riche et diffus (Voir Atlas du Patrimoine Archéologique Littoral Méditerranéen (Atlas PALM)).

Autres dispositifs concourant à la préservation des espaces

Acquisition du Conservatoire du Littoral

Périmètre de parc naturel régional

Périmètre terrestre de parc national et de parc naturel régional

Périmètre marin de parc national

Périmètre de parc naturel marin

Périmètre du document stratégique de façade Méditerranée

Limites administratives et toponymie

Département littoral

Préfecture

Marseille Préfet coordonnateur

Toulon Préfet maritime coordonnateur

Délimitations maritimes

Limite extérieure des eaux territoriales

Accord de délimitation des espaces maritimes entre Etats

Limite de la zone économique exclusive (ZEE) revendiquée par la France

Sources
 Limites administratives : IGN - Délimitations maritimes : SHOM / Bathymétrie : EMODnet - Parc naturel marin, Parc national, Parc Naturel Régional, Acquisition du CdL : MNHM / Unesco, OGS, GSF : DREAL Corse - Occitanie - Paca / Phare : CGEDD / Sémaphore : SHOM / Sites inscrit - classé : DREAL Occitanie - Paca & GDDDC / Pictogrammes : Pixabay, CC0 Creative commons

Note : certaines mesures portées par l'Etat ou les collectivités compétentes en matière de sites, paysages, patrimoine et d'accès à ces derniers peuvent ne pas apparaître sur cette carte de synthèse. Les informations manquantes pourront être trouvées dans l'annexe dédiée.

Réalisation : Cerema - Mai 2018

Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator)



1-5 : Les risques littoraux

Annexes à consulter : 1 et 2

Mots-clés : Protection des personnes, des biens et des infrastructures ; État du milieu et des espaces ; Santé et sécurité publiques ; Connaissance ; Recherche et innovation ; Services écosystémiques et économiques

Le rivage méditerranéen français comporte une pluralité de risques induits par des activités anthropiques sur terre comme sur mer d'une part et par les conséquences de ces dernières sur le milieu, d'autre part.

De nombreux établissements à risques en lien avec des industries pétrochimiques, métallurgiques ou agro-pharmaceutiques par exemple se situent à proximité des principaux ports de la façade (Marseille, Sète, Toulon, Bastia, Port-la-Nouvelle) ou dans des bassins d'emplois (zone industrialo-portuaire de Berre). Ces industries et activités maritimes, génératrices pour certaines de pressions (pollutions atmosphérique, tellurique, sonore, etc.) présentent des risques majeurs pour le milieu marin et la santé publique, impliquant une réglementation et une surveillance appropriées, en particulier lors du transport de marchandises dangereuses par voie ferroviaire, routière ou maritime.

Ces risques peuvent être pris en compte, anticipés voire minorés par des mesures réglementaires telles que les plans de prévention des risques ou la création de voies de navigation dédiées. La présence d'un effectif et de moyens suffisants sont nécessaires pour faire respecter la réglementation et apporter une réponse dimensionnée en cas de risque pour la vie humaine, la sécurité des biens et la protection de l'environnement.

À ces pressions d'origine industrielle peuvent s'en ajouter d'autres parmi lesquelles une forte attractivité du littoral, induisant des problématiques de traitement des eaux résiduelles urbaines et de gestion des déchets par exemple, et des activités présentes en amont de bassins versants et sur la frange littorale, qui peuvent impacter la qualité de l'eau et donc le déroulement optimal d'autres activités comme la baignade ou l'aquaculture.

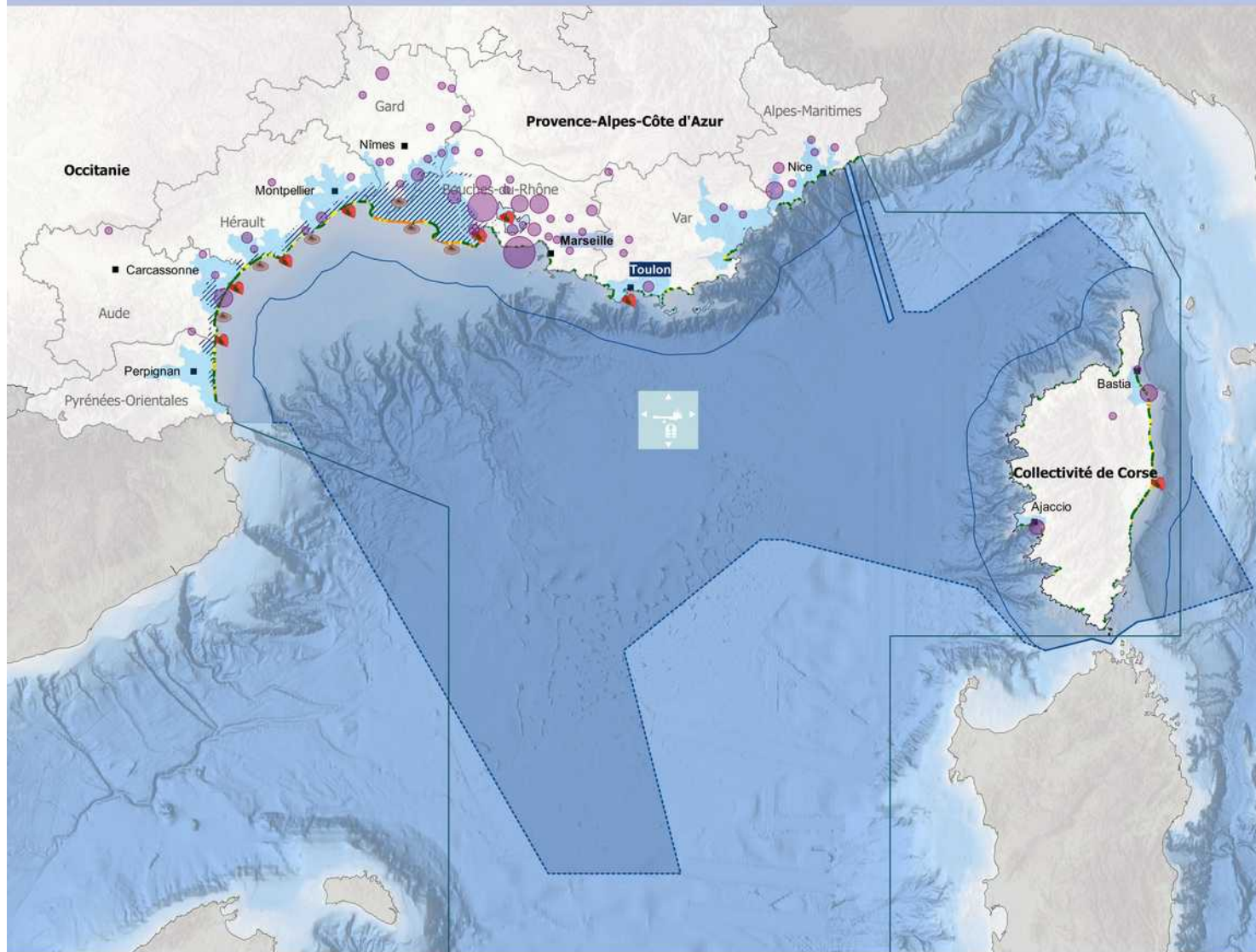
Les risques sanitaires ne sont pas seulement anthropiques, ils peuvent avoir une origine naturelle (bloom, modification des propriétés physiques de l'eau), dont la connaissance sur la survenance, l'impact sur le milieu, les modalités de prévention et la diffusion aux professionnels comme au grand public doit être améliorée. La qualité des eaux de baignade et aquacoles constitue en effet un enjeu environnemental, économique et sociétal majeur.

C'est également vrai pour les effets du réchauffement climatique, générant potentiellement des bactéries, virus, espèces invasives et représentant un enjeu de santé publique d'une part, et contribuant à l'élévation du niveau de la mer, lequel aggraverait la vulnérabilité de territoires littoraux face aux risques de submersion marine ou d'érosion côtière d'autre part. L'amélioration de la connaissance des risques littoraux, de leurs évolutions et de leurs effets doit se traduire par une formation appropriée à l'attention des personnes résidant sur ces territoires menacés et par une recomposition spatiale des activités littorales, qu'il conviendra d'anticiper au sein d'une gouvernance adaptée.

La carte ci-dessous représente de façon simplifiée les données relatives aux risques technologiques, sanitaires, naturels et en lien avec la sécurité maritime, localisés sur le littoral ou en mer.

Nota bene : L'indicateur national de l'érosion côtière indique les tendances moyennes de l'évolution du trait de côte, issues de l'observation des côtes pouvant être espacées de plusieurs années. Cet indicateur pourrait ne pas représenter fidèlement la situation actuelle et ne saurait être utilisé pour établir des prévisions d'évolution du trait de côte.

Les risques littoraux



Les risques naturels littoraux

- Territoire à risque important d'inondation (TRI) au titre de l'aléa submersion marine
- Enveloppe approchée des inondations potentielles par submersion marine
- Accrétion
- Erosion supérieure à 0.5 m par an
- Erosion supérieure à 1.5 m par an

Les risques technologiques

- Nombre de site SEVESO par commune (de 1 à 17 sites)

Département	Nombre de communes concernées par un site Sévésou ou plusieurs	Nombre de sites Sévésou par département
Alpes-Maritimes	6	11
Aude	4	9
Bouches-du-Rhône	22	71
Collectivité de Corse	4	11
Gard	13	28
Hérault	6	8
Pyénées-Orientales	1	1
Var	6	7

Les risques sanitaires

- Produits issus de la conchyliculture nécessitant un traitement avant mise sur le marché (Groupe 2, bivalves fousseurs : palourdes, coques...)
- Produits issus de la conchyliculture nécessitant un traitement avant mise sur le marché (Groupe 3, bivalves non fousseurs : moules, juitres...)

Note : Le classement sanitaire des zones de production et de reparcage de coquillages présente un troisième groupe, groupe 1 : bulots, oursins, violets...).

Les risques liés à la sécurité maritime

- Evénements maritimes susceptibles de présenter un risque pour la vie humaine, la sécurité des biens et la protection
- Zone de responsabilité "Recherche et Sauvetage (SRR), Cross Méditerranée

- Périmètre du document stratégique de façade Méditerranée

Limites administratives et toponymie

- Département littoral
- Préfecture
- Marseille : Préfet coordonnateur
- Toulon : Préfet maritime coordonnateur

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
- Accord de délimitation des espaces maritimes entre Etats
- Limite de la zone économique exclusive (ZEE) revendiquée par la France

Sources

Limites administratives : IGN / Délimitations maritimes : SHOM
 Bathymétrie : EMOdnet / Enveloppe approchée des inondations par submersion marine : EPRI / Indicateur d'érosion : Cerema / Risque sanitaire : Office international de l'eau / TRI et Sévésou : MTE / Pictogrammes : CCO Creative commons Prabay

Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator)

Réalisation : Cerema - Mai 2018

1-6 : La connaissance, la recherche et la formation

Annexes à consulter : 1 et 2

Mots-clés : Connaissance ; Recherche et innovation ; Services écosystémiques et économiques ; Emploi ; Formation et sensibilisation

La gestion plus durable des écosystèmes marins, des ressources et des services qu'ils procurent et des usages qui les impactent se traduit par un besoin d'accroissement des connaissances, lesquelles sont nécessaires à plusieurs titres puisque :

- elles contribuent à la mise en œuvre de politiques publiques issues de conventions internationales ou d'instruments juridiques de l'Union européenne, de leur définition à leur évaluation ;
- elles apportent des éléments de réponses aux multiples enjeux parfois antagonistes liés à la protection du milieu marin face à des projets d'aménagement et de développement de territoires ;
- leur mise à disposition et leur partage, conformément à des textes de rang international ou européen, permettent une sensibilisation des citoyens et des usagers de la mer.

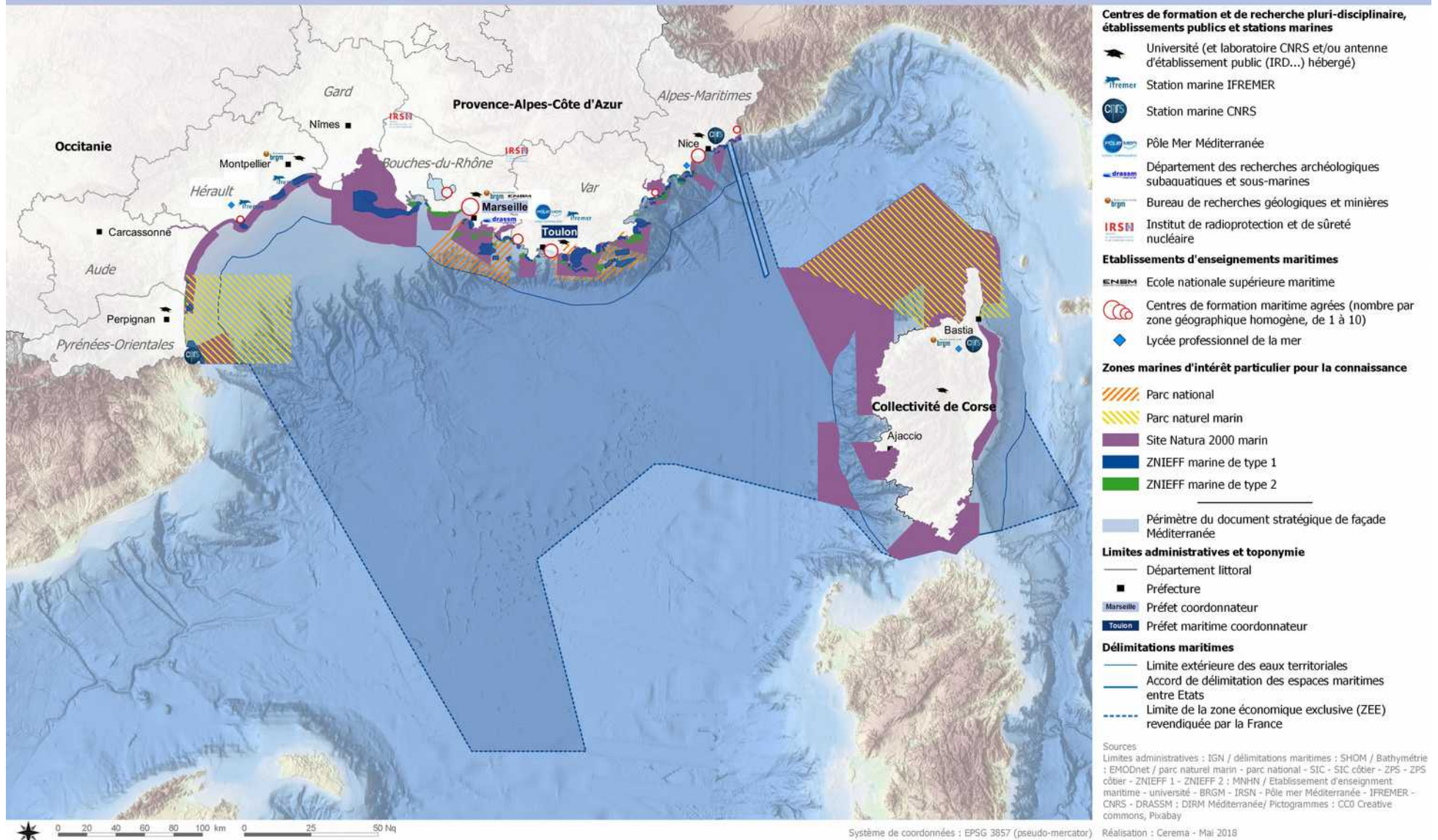
Si la façade méditerranéenne se caractérise par un grand nombre d'acteurs impliqués dans la connaissance, la recherche ou la formation, il reste des thématiques ou des secteurs géographiques insuffisamment connus, ce qui implique le maintien et l'accroissement des moyens humains et financiers dédiés à ces domaines pour prendre en compte, entre autres, les effets du changement climatique, l'adaptation des populations et des activités aux risques littoraux ou encore une réactivité de l'offre de formation destinée aux professionnels souhaitant se reconvertir par exemple.

La valorisation et l'exploitation de travaux de recherche doit également faciliter les synergies entre les acteurs issus du monde de la recherche et ceux du monde économique, afin de favoriser l'essor d'une « croissance bleue » respectueuse du milieu.

Enfin, du fait de l'essor de nouvelles techniques d'information et de communication, pouvant entre autres faire de tout citoyen un contributeur à la connaissance, la sensibilisation doit, pour être pleinement effective, viser en priorité les enfants ainsi que tout nouveau public et / ou usager de la mer, lequel n'est pas forcément sensibilisé aux us et aux enjeux du milieu terrestre ou marin.

La carte ci-dessus représente de façon simplifiée les universités et centres de recherche contribuant à la recherche, à l'innovation ou à la connaissance, les établissements de formation des marins et des gens de mer ainsi que les dispositifs existants permettant de capitaliser la connaissance des écosystèmes de la Méditerranée.

La connaissance, la recherche et la formation



1-7 : Les initiatives locales de planification

Annexes à consulter : 1 et 2

Mots-clés : Cohérence dans les planifications ; Gouvernance ; Participation du public et des acteurs ; Biodiversité ; Accès

L'évolution de la politique du littoral et le développement de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) puis de la planification spatiale maritime sont le résultat d'un contexte international et d'une dynamique à la fois nationale et portée par les territoires.

Envisagée dès 2002, la GIZC peut se définir comme un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, qui prend en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et la partie terrestre.

La gestion intégrée de la mer et du littoral, déclinaison française de la GIZC, est un processus complexe, impliquant aussi bien l'État - seule autorité compétente *in fine* dans l'occupation et l'exploitation du DPM et de la ZEE - que des collectivités, compétents dans la réalisation de schémas, plans et programmes d'aménagement, de développement ou de préservation de territoires voire d'activités sur une zone plus ou moins vaste.

Toute démarche de planification nécessite, pour être effective, d'intégrer principalement en amont du procédé :

- une réflexion et une hiérarchisation des priorités entre les différentes affectations de ces espaces ;
- la prise en compte ou la mise en compatibilité avec des documents de rang équivalent ou supérieur ;
- une association des acteurs du territoire concerné.

Cette logique, initialement limitée aux zones côtières, a été étendue grâce au concept de "politique maritime intégrée" et à un outil permettant son développement : la planification spatiale maritime.

Si la GIZC et la planification spatiale maritime ont une approche similaire (démarche stratégique, de long terme, dynamique et reposant sur une gouvernance spécifique) et des principes communs (développement durable des activités en mer, gestion des usages et prévention des conflits), la planification spatiale maritime complète la GIZC sur l'ensemble des espaces maritimes, y compris transfrontaliers.

La GIZC et la planification spatiale maritime contribuent à créer du lien entre des politiques publiques sectorielles terrestres ou maritimes à un niveau national d'une part et à un niveau européen d'autre part.

Ainsi, de Bruxelles jusqu'à la façade, l'État, en lien avec les collectivités et les États riverains, amène les acteurs à collaborer pour la mise en œuvre d'une vision intégrée et élargie de la planification des espaces littoraux et maritimes, répondant ainsi aux enjeux et exigences de cette nouvelle gouvernance et contribuant par la même occasion à l'atteinte des objectifs de la DCSMM et de la DCPem.

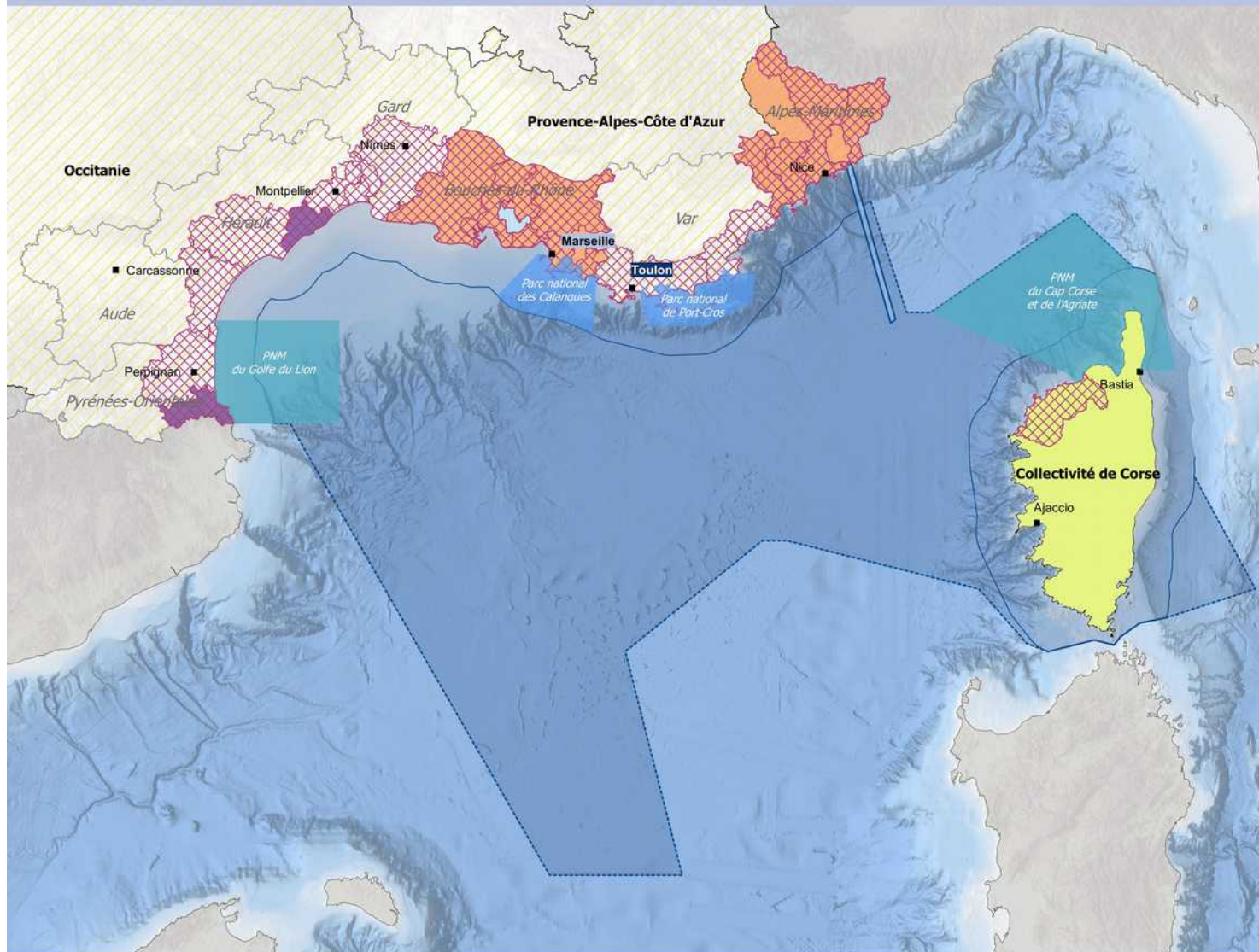
Plusieurs outils, représentés de manière simplifiée dans la carte ci-dessous, contribuent à cette dynamique intégrée (planification terrestre ou mixte, dispositifs concourant à la gestion des usages, en mer comme sur le domaine public maritime). La carte ne traite pas de démarches de planification dédiées à certaines activités (aquaculture ou éolien flottant, entre autres).

Pour en savoir plus :

Activités faisant l'objet d'une planification sectorielle (DIRM Méditerranée, 2018)

<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/elements-de-planification-thematique-r177.html>

Les initiatives locales de planification



Les outils de planification

- Directive territoriale d'aménagement
- Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, avec chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)
- Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire en cours de finalisation
- Schéma de cohérence territoriale
- Schéma de cohérence territoriale avec chapitre individualisé valant SMVM approuvé
- Périètre de parc national
- Périètre de parc naturel marin (PNM)

Note : absence de stratégie validée de gestion du domaine public maritime pour les départements de l'Hérault, du Gard et de la Haute-Corse.

Périètre du document stratégique de façade Méditerranéenne

Limites administratives et toponymie

- Département littoral
- Préfecture
- Préfet coordonnateur
- Préfet maritime coordonnateur

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales
- Accord de délimitation des espaces maritimes entre Etats
- Limite de la zone économique exclusive (ZEE) revendiquée par la France

Sources
 Limites administratives : IGN / Délimitations maritimes : SHOM
 Bathymétrie : EMODnet / Parc naturel marin, Parc national : MNHN / DTA : DREAL / PADDUC : Cerema / SCOT : DDTM / SMVM : ? / SRADDET : Cerema



1-8 : Analyse des interactions

Annexes à consulter : 1 et 2

Propos liminaires

L'analyse des interactions est effectuée en deux temps.

En premier lieu, l'analyse des interactions concerne les activités maritimes et littorales existantes ou à venir, telles que l'éolien flottant. Elle permet d'identifier des espaces sur lesquels une absence de tension ou des tensions peuvent être observées voire renforcées, en cas de développement des activités.

La surface de la Méditerranée, la disponibilité des données (temporalité et mobilité d'une activité, niveau de contrainte d'une activité sur d'autres et / ou sur le milieu, concertations en cours) et la nécessité de produire des cartes lisibles ont rendu nécessaire une simplification des interactions entre activités maritimes et littorales. La carte ci-dessous retient trois natures d'interaction entre activités :

- une pleine compatibilité des activités entre elles (bleu) ;
- une concurrence potentielle entre une et plusieurs activités, lesquelles sont compatibles aujourd'hui grâce à une prise en compte mutuelle (jaune) ;
- une concurrence entre une et plusieurs activités sur un même espace, pendant une certaine période, pouvant générer des tensions voire des conflits d'usage préjudiciables à une ou plusieurs de ces activités (orange).

À noter que des planifications antérieures (schéma régional de développement de l'aquaculture marine, sites de clapage) ou parallèles (détermination de zonage à potentiel pour l'éolien flottant commercial) au DSF ont été représentées, sans qu'elles n'induisent nécessairement une privatisation de la zone au détriment des autres activités.

En second lieu, l'analyse des interactions entre activités et le milieu marin envisage les impacts et pressions générées par les activités existantes, lesquels peuvent potentiellement être augmentés en cas de développement des activités.

L'ensemble des éléments figure dans les annexes 1 et 2.

Analyse des interactions entre activités maritimes et littorales

La façade Méditerranée se caractérise par de nombreuses activités, certaines d'entre elles exclusivement maritimes, d'autres essentiellement littorales et une dernière catégorie à la frontière entre la mer et la terre.

Ces activités s'exercent toute l'année, avec une temporalité et une intensité variables. De manière générale, l'intensité des activités est particulièrement accrue en période estivale et se concentre sur un espace souvent restreint (bande côtière, entrée des ports, par exemple).

De part et d'autre de la ligne des 12 milles nautiques, délimitant les eaux territoriales françaises, les activités maritimes existantes sont compatibles entre elles. Le transport maritime de marchandises ou de passagers, la pêche professionnelle, la pêche récréative ou la plaisance coexistent sans que le déroulement / développement d'une activité ne se fasse au détriment des autres. Des incompatibilités ponctuelles et / ou localisées peuvent être constatées, notamment entre ces activités et les travaux publics maritimes et sous-marins (câbles, clapage). Espace marqué par le principe de liberté de navigation, les dispositifs existants ou à venir, en faveur de l'environnement entendu au sens large (sanctuaire Pelagos, sites Natura 2000 au large, etc.) ou de la sécurité maritime (dispositif de séparation du trafic du canal de Corse, Bouches de Bonifacio) n'impactent pas négativement les activités existantes, en développement (whale watching) ou futures (éolien flottant).

La frange côtière, fixée à 3 milles nautiques sur la carte ci-dessous, est une zone d'évolution privilégiée pour d'autres activités, qui s'ajoutent à celles présentes plus au large : c'est le cas notamment de l'aquaculture, des sports et loisirs nautiques et subaquatiques ou du transport maritime côtier. Un développement de l'ensemble de ces activités, s'il n'est pas accompagné, organisé voire réglementé, est susceptible de générer des tensions préjudiciables à chacune d'entre elle dans ces zones.

À l'intérieur de cette frange côtière, certaines zones se caractérisent par des activités, pour certaines potentiellement en concurrence, se prenant en compte mutuellement. La mise en place d'instances de gouvernance ou d'animation peut faciliter l'efficacité de dispositifs existants en faveur de l'environnement (aires marines protégées et contrats de baie par exemple) ou de la gestion du plan d'eau (plans de balisage notamment).

D'autres zones de cette frange côtière, comme la sortie de ports de commerce par exemple, se caractérisent par un cumul intense d'activités, lesquelles sont compatibles sous conditions : une réglementation peut notamment dédier le plan d'eau à une activité ou l'interdire plus ou moins durablement. Les dispositifs de gouvernance existants et les mesures en faveur de l'environnement, de la sécurité maritime ou de l'usage du plan d'eau peuvent ne pas suffire puisque des conflits spatiaux temporaires, voire des conflits d'usage localisés, peuvent être rencontrés. Un développement de l'ensemble de ces activités pourrait fragiliser ces dispositifs existants et nuire au bon déroulement de chaque activité.

L'attractivité du littoral méditerranéen se vérifie toute l'année et plus particulièrement en période estivale : l'accès au plan d'eau, aux espaces ou aux infrastructures peut être complexe pour le résident, le professionnel ou encore le touriste. Cette surfréquentation d'espaces restreints (plages, sites littoraux, ports) n'est pas sans conséquence pour l'ensemble des composantes du milieu marin.

Analyse des interactions entre les activités et le milieu marin

La mer Méditerranée est le support de nombreuses activités, génère une économie importante et rend de nombreux services gratuits parmi lesquels la production de ressources alimentaires ou pharmaceutiques ou encore la régulation du climat. Certaines activités dépendent plus que d'autres d'un milieu, littoral ou marin, en bon état : c'est le cas des activités issues du secteur primaire (pêche professionnelle, aquaculture) ou tertiaire (tourisme, baignade, pêche récréative, plaisance et loisirs nautiques).

Les aménagements et activités sont à l'origine de pressions et d'impacts sur le milieu, lesquels peuvent être traités sous différents angles :

- par famille de pression, lorsque cela est pertinent ;
- par composante de l'écosystème.

Les pressions résumées ci-dessous sont de plusieurs ordres :

- physiques, lorsque la composante physique des habitats marins (destruction, introduction de déchets, etc.) ou de la colonne d'eau (modification de la salinité, etc.) est modifiée ;
- chimiques, lorsque des composés synthétiques ou non voire des éléments chimiques naturellement présents dans le milieu impactent le bon fonctionnement des écosystèmes marins et peuvent occasionner des nuisances sanitaires ou écologiques ;
- biologiques, lorsque des organismes (microbes, biocénose) présents dans le milieu subissent une pression ou lorsque ces derniers présentent un risque sanitaire pour le consommateur.

Les pressions sont à mettre en lien avec des activités et aménagements mais aussi avec l'environnement dans lequel ces activités évoluent : une activité en tant que telle peut affecter plus particulièrement une composante de l'écosystème et nuire aux services écosystémiques rendus par ce dernier par exemple.

Au niveau de la façade Méditerranée, les pressions physiques les plus significatives correspondent à l'artificialisation du littoral, l'abrasion des fonds côtiers (résultant de mouillage sur des habitats protégés), du plateau continental du Golfe du Lion (du fait de l'utilisation d'arts traînants par exemple) ou encore des fonds marins, dont l'intégrité peut être affectée par des extractions (dragage, rechargement de plages). Les problématiques liées aux émissions sonores (issues du trafic maritime ou encore de travaux sous-marins) et à l'accumulation de déchets en mer, notamment dans le Golfe du Lion et la Corse orientale, sont également importantes.

Quant aux pressions chimiques les plus significatives, peuvent être cités les apports de composés chimiques et de substances actives impactant le milieu, aussi bien issues d'activités comme l'agriculture ou l'industrie que des conséquences de territoires fortement urbanisés (rejet des eaux usées). Les stations d'épuration sont dans leur grande majorité aux normes, mais pas forcément dimensionnées pour les eaux de ruissellement. Par son débit, le Rhône - et à degré moindre - des cours d'eau côtiers, constituent les principaux vecteurs. Peuvent également être mentionnés l'apport de déchets ou de contaminants en lien avec les navires transitant en mer Méditerranée.

Concernant les pressions biologiques, l'introduction d'espèces invasives et l'extraction sélective d'espèces par la pêche, professionnelle comme récréative, correspondent aux pressions les plus impactantes pour les écosystèmes méditerranéens.

Par ailleurs, un habitat ou une espèce peut subir des pressions cumulées. Le phytobenthos est ainsi soumis à la fois à des pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage), des dommages physiques (abrasion, extraction de matériaux) et à la présence d'espèces exogènes (compétition, prédation). En outre, l'habitat sableux, présent dans les plages de poches et situé entre la plage et l'herbier, peut être menacé par des projets d'aménagements de digues sous-marines côtières et portuaires (perte physique), le rechargement de plages (pression physique), les mouillages (pression physique) ou par les émissaires et les eaux de ruissellement (pressions chimiques).

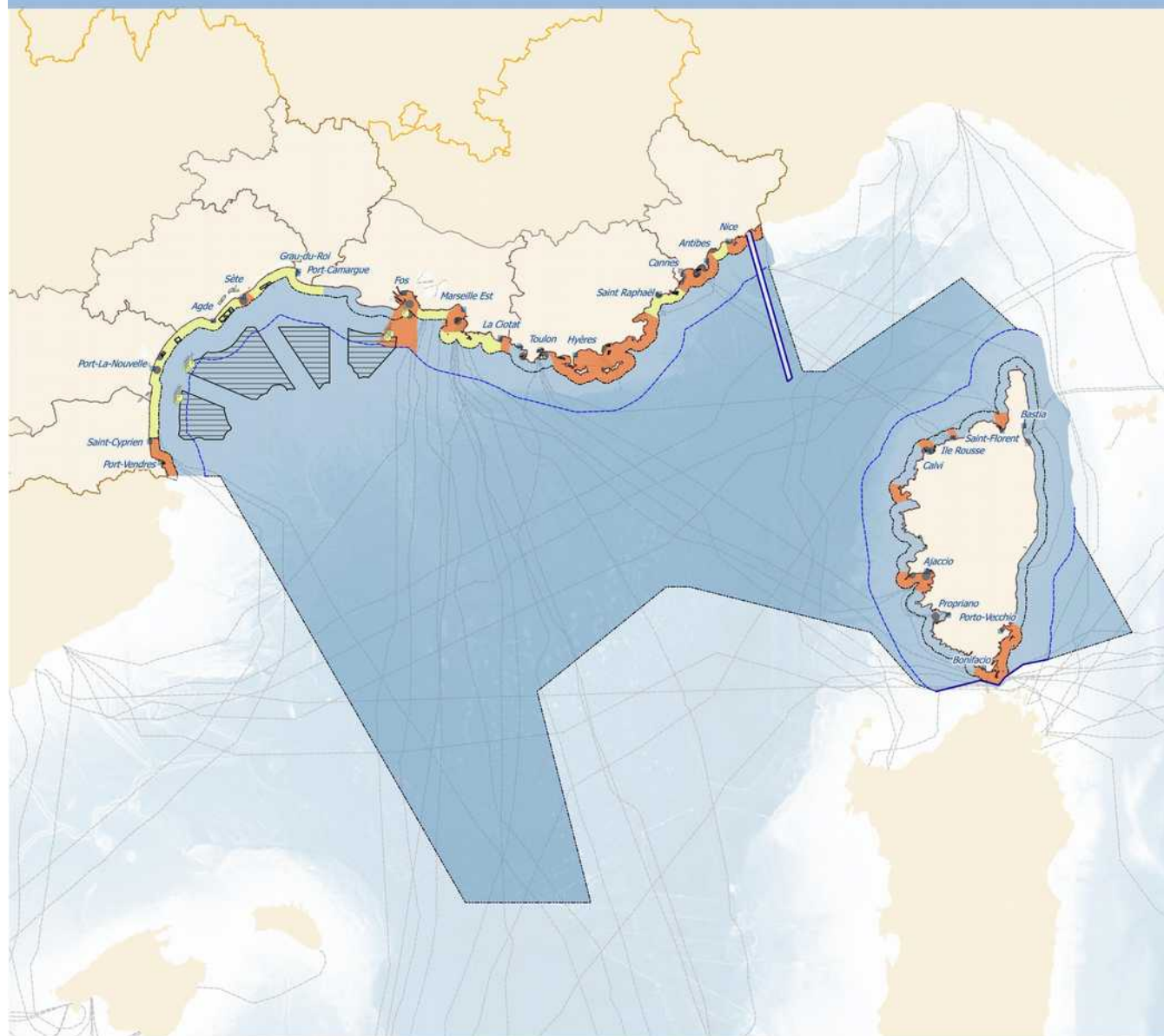
Le phytobenthos, les biocénoses de la zone intertidale et des petits fonds côtiers comme les ressources halieutiques exploitées concentrent les impacts les plus élevés pour les pressions de pertes physiques d'habitats

(travaux public maritimes), de dommages physiques (dragage, travaux publics maritimes, extraction de matériaux, arts traïnants, artificialisation des sols), d'introduction d'espèces exogène (transport maritime, culture/captivité) et d'extraction d'espèces (pêche, extraction de matériaux).

La carte ci-dessous permet d'appréhender deux dimensions essentielles pour la suite de l'analyse :

- la mise en évidence que certains territoires sont communs à plusieurs activités, qu'il convient d'accompagner dans un développement concerté, afin de ne pas aboutir à terme à des zones sous tensions ou une multiplication des conflits d'usage ;
- l'existence de pressions multiples sur l'écosystème marin, avec pour certaines une spatialisation connue qui peut être limitée au travers d'une gestion des activités maritimes par territoire ou l'application stricte de la réglementation existante ; pour d'autres, aux effets diffus, parfois mal connus et souvent liés à l'anthropisation croissante des bassins versants, à travers la prise en compte dans d'autres politiques publiques (nationales et internationale) des effets induits sur le milieu marin.

Représentation des interactions entre activités maritimes et littorales existantes et propices



Nature des interactions

- Activités pleinement compatibles entre elles
- Plusieurs activités potentiellement concurrentes mais compatibles aujourd'hui grâce à une prise en compte mutuelle
- Plusieurs activités concurrentes sur un même espace, pendant une certaine période, pouvant déboucher sur des tensions ou conflits d'usages préjudiciables à l'une ou plusieurs de ces activités
- Secteurs identifiés pour le développement d'une activité, relevant d'un dispositif de planification ou gouvernance existant, avec des synergies effectives ou à développer (aquaculture, câbles, immersion des sédiments de dragage, macro-zones à potentiel éolien commercial en cours de validation)
- Eoliennes des fermes pilotes en projet

Délimitations maritimes

- Ports
- Limite des 3 milles
- Accords de délimitation des espaces maritimes
- Limite des eaux sous juridiction ou souveraineté n'ayant pas fait l'objet d'un accord avec les états voisins
- Eaux territoriales

Sources :
 Limites administratives : IGN - Délimitations maritimes : SHOM
 Bathymétrie : EMODnet
 Activités relevant d'un dispositif de planification : SHOM (câbles), DIRM, CEREMA (SRDAM, dragage, clapage, zonages éolien).
 La définition de la nature d'interaction relève de l'analyse méthodologique décrite au chapitre 1.8 amendée par les contributions des acteurs lors des phases de consultation.



Chapitre 2 - Avenir souhaité pour la façade et analyse transversale

Contenu du chapitre :

- 2-1 : Éléments d'analyse transversale
- 2-2 : Avenir souhaité pour la façade à horizon 2030

2-1 : Éléments d'analyse transversale

Propos liminaires

L'analyse transversale est conduite en plusieurs temps :

- une approche générale analysant la convergence ou la divergence entre activités ;
- une approche spatialisée et temporelle ;
- une analyse des politiques publiques existantes et des contributions des acteurs / public.

L'approche générale

L'évolution probable des activités économiques maritimes et littorales, et des pressions qui leur sont associées, est susceptible de générer des défis importants pour des activités qui :

- dépendent fortement des services rendus par le milieu marin (pêche professionnelle, aquaculture, tourisme ...) tandis que d'autres, souvent marquées par une forte internationalisation, peuvent utiliser la mer comme une infrastructure ;
- contribuent directement à la sécurité alimentaire nationale (pêche, aquaculture) tandis que d'autres assurent d'autres fonctions toutes autant stratégiques (communication, transport de marchandises, transition énergétique, etc.) ;
- s'exercent ou ont vocation à s'exercer sur un espace à la fois restreint et réglementé (DPM, eaux territoriales) et vaste et internationalisé (haute-mer), impliquant potentiellement des États riverains ou tiers.

L'enjeu de l'accès, qui peut avoir un sens différent selon l'activité considérée (accès au littoral ou à la mer, aux infrastructures, au foncier, aux ressources biologiques ou naturelles, etc.) ; la qualité du milieu entendu au sens large (qualité des eaux continentales, de baignade, de production conchylicole, etc.), la recherche, la connaissance et l'innovation ainsi que l'emploi constituent des enjeux essentiels car communs à plusieurs activités.

L'approche spatialisée et temporelle

Si la détermination des interactions entre activités d'une part et entre activités et le milieu d'autre part est un exercice délicat, le développement estimé d'activités représente indubitablement une pression supplémentaire sur des milieux fragilisés, en particulier dans la bande côtière. La saisonnalité des activités étant intimement liée à la saison estivale, les pressions sont accrues au cours de cette période.

Une organisation des usages effectuée à l'échelle d'un territoire infra-départemental, un renforcement de la connaissance et des outils de protection du milieu (aires marines protégées côtières et au large) peuvent contribuer à la réduction des pressions existantes et à venir. La surveillance, le contrôle et la répression le cas échéant doivent être assurés de manière permanente et impartiale pour garantir un accès au littoral et à la mer à tout professionnel et usager de la mer.

L'effectivité de mesures de protection peut impliquer les États riverains de l'Union européenne voire tiers, au sein de la convention de Barcelone par exemple. L'analyse *ex ante* de mesures prises par les États riverains voire tiers peut être un préalable à l'élaboration de mesures initialement envisagées dans un cadre franco-français.

Une analyse des politiques publiques existantes et des contributions formulées par les acteurs et le public

Le bon état écologique est considéré comme la condition première du développement d'une économie maritime et littorale diversifiée. L'atteinte du bon état écologique ne peut toutefois se limiter au littoral et impose de rechercher une cohérence systématique avec l'arrière-pays, le bassin versant ou des espaces situés à l'interface terre-mer (lagunes, étangs et graus notamment). Si des mécanismes de gouvernance ou des outils en faveur du milieu existent, ils doivent vivre, en lien avec les collectivités et les acteurs concernés, être étendus renforcés ou être créés.

Des activités ont un poids économique non négligeable (tourisme, transport maritime) mais un accompagnement de ces dernières vers des pratiques plus durables est souhaité. Cela passe par l'élaboration séquentielle de

normes internationales, européennes et nationales cohérentes voire par un accompagnement financier ou réglementaire. Pour d'autres (éolien flottant notamment) encore à l'état de projet, leur développement est nécessaire mais doit s'inscrire dans une démarche de concertation à l'échelle de la façade, permettant une accumulation des connaissances, des arbitrages clairs et une conciliation d'intérêts potentiellement divergents.

À l'issue de cette analyse, il apparaît que les politiques actuellement menées sur l'espace marin - gestion territorialisée et concertée des milieux et des usages, concertation à toutes les échelles de territoires, mise en cohérence des politiques publiques afin de gérer au mieux les interactions et les interfaces, accompagnement progressif des innovations concourant à la transition énergétique en minimisant l'impact sur l'environnement - permettent d'envisager, si elles sont poursuivies dans une perspective de transition écologique, d'atteindre l'avenir souhaité à horizon 2030, lequel est développé dans le chapitre suivant.

2-2 : Avenir souhaité pour la façade à horizon 2030

Annexes à consulter :

Capitalisant sur les politiques publiques menées à l'échelle européenne puis nationale depuis une dizaine d'années, notamment grâce à la gouvernance instaurée à l'issue du Grenelle de la mer au plan d'action pour le milieu marin, l'avenir souhaité à horizon 2030 et porté par le document stratégique de façade vise :

- l'atteinte et le maintien du bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- une économie bleue durable et productive ;
- une transition écologique pour la mer et le littoral effectuée.

L'atteinte et le maintien du bon état écologique et la préservation d'un littoral attractif

La protection de l'environnement est nécessaire à la fois comme cadre de vie, source de biens et services et potentiel pour l'avenir.

Le bon état écologique du milieu marin, par des mesures impliquant l'intégralité des acteurs de la façade, devra avoir été atteint en 2030, garantissant ainsi une biodiversité préservée, un état de fonctionnement des écosystèmes marins leur permettant d'assurer l'ensemble des services écosystémiques ainsi qu'une gestion durable des ressources marines. Les outils de surveillance du milieu devront être pleinement validés et opérationnels, notamment pour permettre une connaissance fine des effets du changement climatique sur la biodiversité ou la capacité de production des milieux. Les services de l'État, les collectivités territoriales et les professionnels, scientifiques ou associations environnementales agissent collectivement dans cette direction.

Par ailleurs, la préservation d'un littoral attractif passera par une prise en compte de l'ensemble de ses dimensions par les acteurs et les pouvoirs publics (vulnérabilité, potentiel économique, espace de loisirs, risques).

Une économie bleue durable et productive

Parmi les premières destinations touristiques mondiales, la mer Méditerranée est le support de nombreux emplois et activités. Elle génère une économie importante et rend de nombreux services gratuits qui sont étroitement liés à la qualité du milieu.

Cette économie devra s'inscrire dans la durabilité et davantage contribuer à la consolidation d'un tissu socio-économique et démographique dynamique. Elle assurera également des fonctions stratégiques dans la production d'énergie, le transport et la communication, bénéfiques à l'économie nationale.

Enfin, cette économie bleue durable et productive devra miser sur la connaissance et la formation, valoriser le potentiel d'innovation permis par les entreprises locales et nationales et valoriser le potentiel considérable qu'offre la mer Méditerranée.

Une transition écologique pour la mer et le littoral effective

La mer et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires, de développement et de pressions multiples.

Les pressions sont celles liées, entre autres, à la perte de la biodiversité, aux effets du changement climatique, à la multiplication des risques et aux pressions démographiques sur la frange littorale.

Répondre à ces enjeux est une question centrale pour le développement durable de la façade Méditerranée. La transition écologique a été retenue au niveau national comme le modèle socio-économique permettant de renouveler nos façons de produire ou de consommer.

À l'échelle de la façade méditerranéenne, les territoires devront être résilients et adaptables aux risques naturels, aux conséquences du changement climatique et être moins dépendants aux énergies « conventionnelles ». La transition numérique et la recherche d'une économie circulaire valorisant le littoral méditerranéen contribueront à ce nouveau modèle de société.

Deuxième partie - Les objectifs stratégiques et la planification des espaces maritimes

Décrits à l'alinéa III. 2° de l'article R. 219-1-7 du code de l'environnement, les objectifs stratégiques « *sont environnementaux, sociaux et économiques. Ils sont assortis de la définition et de la justification des conditions de coexistence spatiale et temporelle des activités et des usages considérés et de l'identification, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés, tant par le document que par ceux issus d'autres processus. Ils font l'objet de représentations cartographiques.* »

Le chapitre 1 traite des objectifs stratégiques, lesquels ont été regroupés sous la forme d'objectifs généraux. L'annexe 4 décrit ces derniers de manière plus précise.

Le chapitre 2 constitue la représentation cartographique des objectifs stratégiques. L'annexe X rappelle les étapes ayant permis la construction de cette carte et se compose notamment de zooms régionaux.

Chapitre 1 - Les objectifs stratégiques

Contenu du chapitre :

- 1-1 : Les objectifs environnementaux
- 1-2 : Les objectifs socio-économiques

1-1 : Les objectifs environnementaux

Annexes à consulter : 1, 2, 4 et 5

L'élaboration des objectifs environnementaux a été effectuée sur la base des enjeux environnementaux identifiés dans l'analyse économique et sociale des eaux marines, menée dans le cadre du PAMM 2e cycle et figurant dans le chapitre premier du rapport scientifique annexé au présent document.

Un objectif environnemental peut être défini en rapport avec un ou plusieurs enjeux et :

- définit pour le(s) enjeu(x) un état à atteindre, à moyen / long terme ;
- vise à agir sur les facteurs d'influence de l' / des enjeu(x), qu'ils soient limitants ou favorables.

Les objectifs environnementaux constituent la déclinaison opérationnelle de la définition du bon 'état souhaité du milieu marin à horizon 2020, et au-delà. Ils portent soit :

- sur un évitement ou une réduction des pressions exercées sur le milieu ;
- sur une restauration d'habitats ou de population d'espèces ;
- sur le maintien d'une situation estimée compatible avec le bon état écologique.

Ces objectifs environnementaux sont accompagnés d'indicateurs et de cibles pour permettre leur mesure, leur évaluation et leur rapportage auprès des instances européennes.

Ils ont, dans le présent document, été regroupés et classés selon des objectifs généraux cohérents avec les attendus de la DCSMM, matérialisés par des descripteurs de l'état écologique.

Ces objectifs généraux sont sensiblement les mêmes que ceux qui avaient été validés en 2012 lors du premier cycle du plan d'action pour le milieu marin.

Objectifs liés à la préservation des habitats marins et des espèces marines

- A. Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers
- B. Maintenir un bon état de conservation des habitats profonds des canyons sous-marins
- C. Préserver la ressource halieutique du plateau du Golfe du Lion et des zones côtières
- D. Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation
- E. Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacements

Objectifs liés à la réduction des pressions

- F. Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques des bassins versants
- G. Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines
- H. Réduire les rejets d'hydrocarbures et d'autres polluants en mer
- I. Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces nouvelles et non indigènes envahissantes
- J. Réduire les sources sonores sous-marines

L'ensemble de ces éléments figure en annexe 4.

1-2 : Les objectifs socio-économiques

Annexes à consulter : 1, 2 et 4

L'élaboration des objectifs socio-économiques a été effectuée sur la base des enjeux socio-économiques identifiés au cours d'ateliers et d'une analyse des objectifs déjà existants au sein de politiques publiques.

Un objectif socio-économique peut être défini en rapport avec une ou plusieurs activités, ou une politique publique "terrestre" concernant par extension des activités ayant lien direct avec le littoral et la mer et :

- définit pour cette / ces dernière(s) un état à atteindre, à moyen / long terme ;
- vise à agir sur les facteurs d'influence de l' / des enjeu(x), qu'ils soient limitants ou favorables.

Les objectifs socio-économiques répondent aux priorités fixées par la stratégie nationale pour la mer et le littoral et sont accompagnés d'indicateurs pour permettre leur mesure et leur évaluation.

Ils ont, dans le présent document, été regroupés selon des objectifs généraux liés aux activités économiques maritimes et littorales d'une part et à des thématiques transversales d'autre part.

Objectifs liés aux activités économiques maritimes et littorales

K. Développer les énergies marines renouvelables en Méditerranée

L. Contribuer à un système de transport maritime durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires

M. Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante

N. Soutenir une aquaculture durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive

O. Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de travaux publics, d'activités sous-marines et d'ingénierie écologique

P. Accompagner et soutenir les industries nautiques et navales

Q. Accompagner le développement des activités de loisirs, des sports nautiques et subaquatiques et de la plaisance dans le respect des enjeux environnementaux et des autres activités

R. Accompagner l'économie du tourisme dans le respect des enjeux environnementaux et des autres activités

Objectifs transversaux :

S. Protéger, préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine (littoral, maritime, subaquatique, historique, etc.) méditerranéen

T. Concilier le principe de libre accès avec le besoin foncier des activités maritimes et littorales

U. Développer l'attractivité, la qualification et la variété des emplois de l'économie maritime et littorale

V. Accompagner les acteurs de l'économie maritime et l'ensemble des usagers de la mer dans la transition écologique, énergétique et numérique

W. Anticiper et gérer les risques littoraux

L'ensemble de ces éléments figure en annexe 4.

Chapitre 2 - La carte des vocations

Annexes à consulter : 6

Propos liminaires

L'analyse effectuée et résumée dans les chapitres précédents a permis d'identifier des zones, numérotées de 1 à 30, cohérentes au regard des enjeux et des objectifs stratégiques qui leur sont assignés et qui sont accompagnées de vocation(s).

Les vocations proposées et détaillées au point suivant sont issues d'un travail d'analyse des documents de planification antérieurs au document stratégique de façade (cartes des vocations du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, du parc naturel marin du Golfe du Lion, du parc national de Port-Cros, des chapitres individualisés valant schéma de mise en valeur des schémas de cohérence territoriale Littoral Sud et Bassin de Thau). Elles peuvent donner une tendance de développement et des orientations permettant d'effectuer des arbitrages ultérieurs, notamment par des démarches de planification plus fines, étant entendu que la présence sur une zone d'une ou plusieurs vocations ne confine pas à cette seule zone les activités ou les enjeux environnementaux associés.

À ce stade, il est important de préciser les éléments suivants :

- la préservation de l'environnement, la réduction et la maîtrise des impacts anthropiques, le maintien ou l'atteinte du bon état écologique est un impératif sur la façade ;
- les prescriptions liées à la défense et la sécurité ne figurent pas sur cette carte et doivent être appréhendées au cas par cas.

L'annexe 6 apporte des précisions pour chaque zone et vocation proposée dans les pages suivantes.

Les vocations existantes en mer Méditerranée

1. Vocation « naturelle » :

La vocation « naturelle » est celle retenue pour des aires marines protégées antérieures au DSF et faisant l'objet d'un décret. Sont concernées par cette vocation « naturelle » les parcs nationaux et les parcs naturels marins, dont l'opportunité de création est respectivement précisée dans les articles L. 331-1 et L. 334-3 du code de l'environnement.

La vocation « naturelle » peut être qualifiée de « prioritaire » dans certaines zones pour lesquelles la préservation des milieux et équilibres maritimes et terrestres justifient leur délimitation réglementaire voire la mise en place d'une gouvernance active et permanente.

La vocation « naturelle » « prioritaire » peut être qualifiée de « renforcée » sur les périmètres de protection forte des écosystèmes : cantonnements, zones de protection renforcée, zones de non-prélèvement, réserves, etc. Les usages y sont réglementairement limités et il faudra veiller au respect ou au contrôle de ces réglementations.

La représentation de ces vocations « naturelle (prioritaire ou renforcée) » se fait sans préjuger de l'évolution du réseau d'aires marines protégées ou de la prise en compte de connectivités écologiques. En outre, ces vocations n'excluent pas le développement d'activités, d'usages voire d'autres vocations, qui devront rester ou devenir compatibles avec ces vocations ou qui devront évoluer pour respecter la sensibilité du milieu.

Enfin, les dispositifs en faveur du milieu marin (Pelagos) ou des projets de zonage (habitats, ressources halieutique, faune et avifaune marine) apparaissent également sur la carte en tant que tels.

2. Vocation « activités primaires et portuaires » :

Certaines activités maritimes (transport maritime hauturier, activités industrialo-portuaires, pêche professionnelle, conchyliculture) cohabitent de manière historique et ont contribué à former les ports et les espaces côtiers méditerranéens, rendant aujourd'hui possible le développement d'autres activités. À ce titre, elles doivent être préservées et avoir un accès à l'espace et à la ressource, dans un contexte de développement d'apparition d'autres activités.

Plus au large, leur coactivité et leur accès respectif à l'espace et à la ressource ont déterminé l'économie maritime méditerranéenne.

Cet accès à l'espace (côtier, portuaire ou maritime) et à la ressource (halieutique) se traduit aussi par l'impératif de veiller à leur compatibilité avec la sensibilité du milieu et à leur accompagnement le cas échéant vers des pratiques prenant en compte les problématiques environnementales et sanitaires.

3. Vocation « activités en développement » :

L'attractivité de la côte méditerranéenne, la démocratisation des loisirs nautiques et subaquatiques couplées à des politiques touristiques volontaristes font de certaines zones un lieu de développement privilégié d'activités telles que la petite et la grande plaisance, les loisirs nautiques et subaquatiques, le transport maritime côtier, toutes liées à la demande saisonnière.

Ces activités, qui contribuent pleinement à l'économie maritime et littorale, sont en augmentation et ont une capacité de développement et d'innovation dans leur pratique. Leur maintien et / ou leur développement est une nécessité en veillant à réduire les effets négatifs sur le milieu marin, dans le respect de la vocation « naturelle » de la zone le cas échéant ; à accompagner leur développement / mutation pour mieux respecter la sensibilité des milieux et / ou à prévenir les conflits d'usages préjudiciables aux activités « primaires et portuaires ».

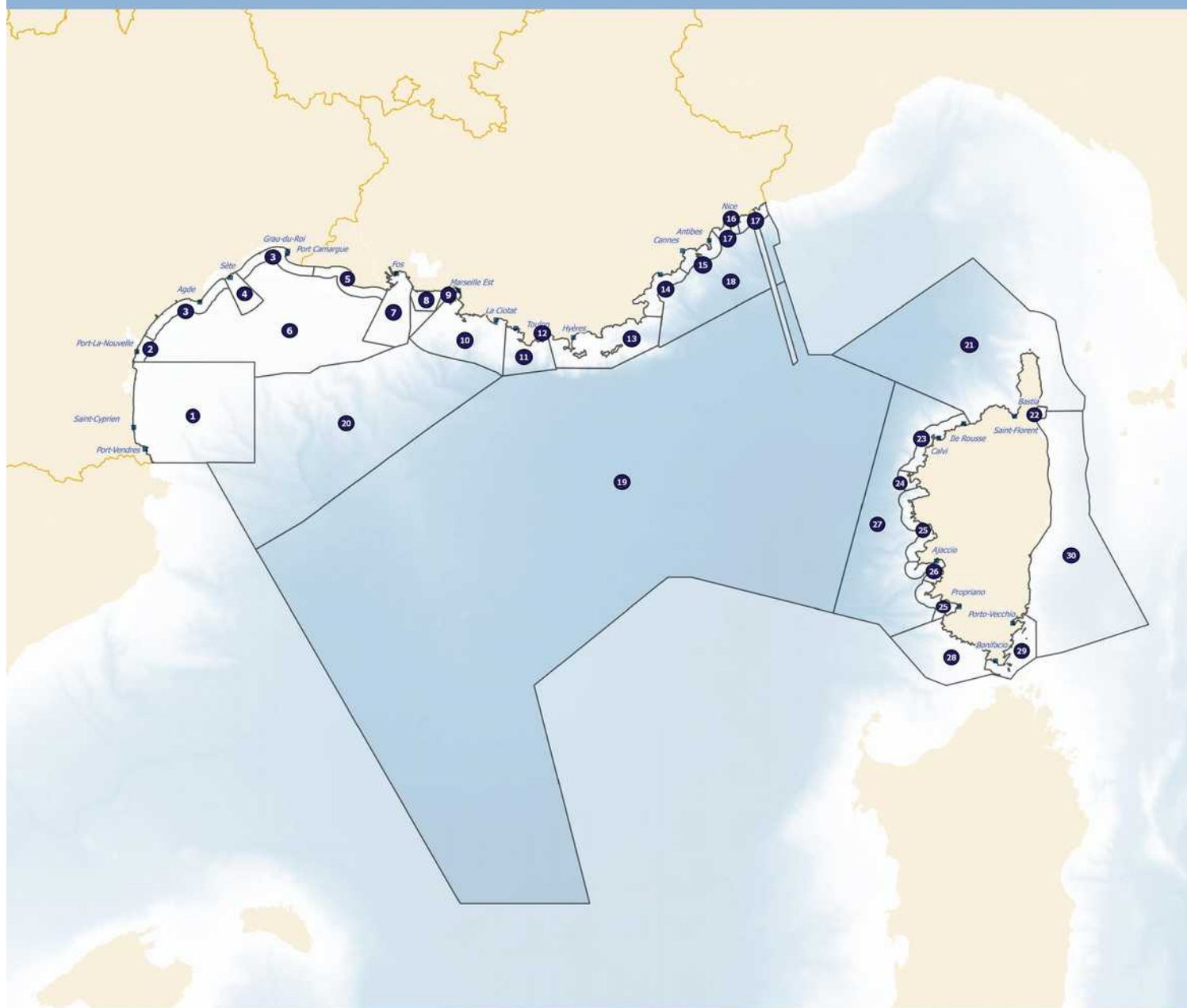
4. Vocation « activités émergentes » :

D'autres activités participent ou contribueront au développement de l'économie méditerranéenne.

Certaines ont pu bénéficier d'un soutien des pouvoirs publics, notamment dans le cadre de planification sectorielle antérieure ou concomitante au DSF : c'est le cas de l'aquaculture et de l'éolien flottant. Lorsque cette activité est déjà installée localement (aquaculture), elle fait l'objet d'une vocation « activités émergentes » exclusive dans la zone qui lui est définie.

D'autres activités, pourvoyeuses de produits de la mer et / ou d'emplois pour le littoral, sont accompagnées dans leur développement et nécessitent une action publique pouvant aller au-delà de l'exercice de planification. Leur développement est un choix des pouvoirs publics, qui devront veiller à limiter les effets négatifs sur le milieu marin, dans le respect de la vocation « naturelle » de la zone le cas échéant et / ou à accompagner leur développement / mutation pour mieux respecter la sensibilité des milieux.

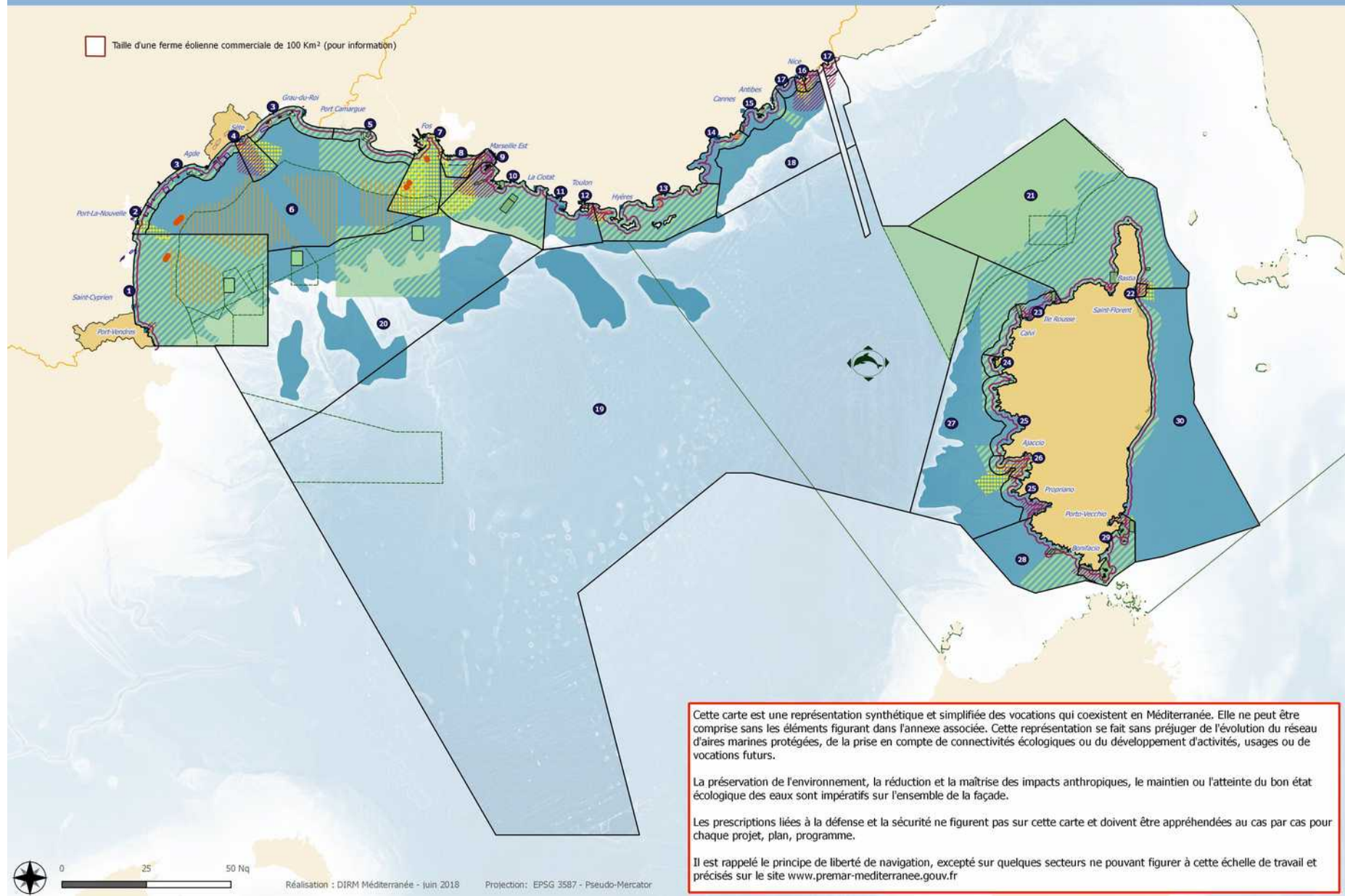
Proposition de carte de vocations (1/2)



- 1 Périimètre du parc naturel marin du Golfe du Lion
- 2 Port-la-Nouvelle
- 3 Littoral languedocien
- 4 Sète
- 5 Camargue naturelle
- 6 Plateau du Golfe du Lion
- 7 Golfe de Fos-sur-Mer
- 8 Côte Bleue
- 9 Rade de Marseille
- 10 Périimètre du parc national des Calanques
- 11 Littoral varois Ouest
- 12 Rade de Toulon
- 13 Périimètre du parc national de Port-Cros
- 14 Littoral varois Est
- 15 Riviera
- 16 Nice
- 17 Littoral des Alpes-Maritimes
- 18 Large Provence-Côte d'Azur
- 19 Plaine bathyale
- 20 Canyons
- 21 Périimètre du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
- 22 Bastia
- 23 Balagne
- 24 Scandola
- 25 Littoral occidental de la Corse
- 26 Golfe d'Ajaccio
- 27 Large côte occidentale de la Corse
- 28 Bouches de Bonifacio Ouest
- 29 Bouches de Bonifacio Est - Porto-Vecchio
- 30 Plaine orientale et large de la Corse



Proposition de carte de vocations (2/2)



Légende


 Périmètres des zonages proposés

En mer

Vocation "Naturelle"

 Secteur à vocation "Naturelle" prioritaire


 Secteur à vocation "Naturelle" renforcée

 Secteur en projet


 Sanctuaire Pelagos

Vocation "Activités primaires et portuaires"


 Pêche professionnelle, côtière et hauturière

 Sites conchylicoles et piscicoles existants




 Bassin d'activités industrialo-portuaires

Vocations "Activités en développement"

 Loisirs nautiques et activités subaquatiques, transport maritime côtier

 Bassin d'évolution de la petite et de la grande plaisance, du transport à passagers hauturier

Vocation "Activités émergentes"


 Sites propices pour l'aquaculture

 Macro-zones à potentiel éolien commercial en cours de validation

- Fermes pilotes en projet pour l'éolien issues de la concertation de 2015

 Taille d'une ferme éolienne commerciale de 100 Km² (pour information)

Sur le littoral

 Périmètre des documents de planification (SCoT, PADDUC) avec chapitre individualisé valant "Schéma de mise en valeur de la mer" (SMVM)

- Ports

Sources :

Limites administratives : IGN - Délimitations maritimes : SHOM

Bathymétrie : EMODnet

Zonages naturels : AFB

Zonages d'activités : DIRM-CEREMA (SRDAM, concertations éolien, AIS). Les périmètres sont définis en accord avec la méthodologie exposée au chapitre 2 du Document stratégique de façade, développés dans les fiches synthétiques de l'annexe 6. Ils ont été revus et amendés lors des phases de consultation des acteurs et du public.

Annexes

- 1° Une situation de l'existant ;
- 2° La synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, mentionnée à l'article R. 219-5 du code de l'environnement ;
- 3° Les arrêtés ministériels dits "critères et méthode" et définissant le bon état écologique mentionnés respectivement aux articles R. 219-1-7.VI et R. 219-6 du code de l'environnement ;
- 4° Le tableau ou les fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;
- 5° Le tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;
- 6° Les fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations ;
- 7° ...

Glossaire

CMF	Conseil maritime de façade
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCPEM	Directive cadre "planification des espaces maritimes"
DCSMM	Directive cadre "stratégie pour le milieu marin"
DPM	Domaine public maritime
DSF	Document stratégique de façade
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IMMA	<i>Important Marine Mammals Area</i> - Zone d'importance pour les mammifères marins
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
PAMM	Plan d'action pour le milieu marin
PSM	Planification spatiale maritime
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SNML	Stratégie nationale pour la mer et le littoral
ZEE	Zone économique exclusive